



---

Distribution: générale	Point 14 de l'ordre du jour
Date: 29 novembre 2018	WFP/EB.A/2018/14
Original: anglais	Résumé des travaux de la session annuelle de 2018 du Conseil d'administration

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

---

## Résumé des travaux de la session annuelle de 2018 du Conseil d'administration

### Table des matières

	<i>page</i>
<b>Questions stratégiques actuelles et futures</b>	<b>4</b>
2018/EB.A/1 Observations liminaires du Directeur exécutif et de Son Altesse Royale la Princesse Haya bint al Hussein, messagère des Nations Unies pour la paix et présidente de la Cité humanitaire internationale	4
Débat de haut niveau sur le Sahel	7
Séance spéciale en hommage à M. William Lacy Swing, Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations	9
<b>Rapports annuels</b>	<b>10</b>
2018/EB.A/2 Rapport annuel sur les résultats de 2017	10
2018/EB.A/3 Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2017	11
2018/EB.A/4 Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman pour 2016	12
Deuxième compte rendu et échange de vues sur le Rapport du Secrétaire général intitulé Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030	12
<b>Questions de politique générale</b>	<b>15</b>
2018/EB.A/5 Cadre de contrôle du PAM	15
2018/EB.A/6 Point sur la feuille de route intégrée	16
2018/EB.A/7 Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective	17
Point sur la politique en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020)	18
<b>Ressources, questions financières et budgétaires</b>	<b>19</b>
2018/EB.A/12 Rapport annuel du Comité d'audit	19
2018/EB.A/13 Rapport annuel de l'Inspectrice générale et note du Directeur exécutif	20

**Table des matières**

	<i>page</i>
2018/EB.A/14	21
Utilisation des réserves du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes	
2018/EB.A/15	21
Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2017)	
2018/EB.A/16	22
Point sur l'application de la résolution 70/244 de l'Assemblée générale par le PAM s'agissant du relèvement de l'âge réglementaire de départ à la retraite des membres du personnel du PAM	
2018/EB.A/17	23
Comptes annuels vérifiés de 2017	
2018/EB.A/18	23
Rapport de l'Auditeur externe sur les pertes liées aux approvisionnements alimentaires et réponse de la direction du PAM aux recommandations	
2018/EB.A/19	24
Rapport de l'Auditeur externe sur la mise à l'échelle des ressources durant les interventions d'urgence et réponse de la direction du PAM aux recommandations	
2018/EB.A/20	25
Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe	
<b>Rapports d'évaluation</b>	<b>26</b>
2018/EB.A/21	26
Rapport annuel sur l'évaluation en 2017 et réponse de la direction	
2018/EB.A/22	27
Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de protection humanitaire pour 2012-2017 et réponse de la direction	
2018/EB.A/23	28
Rapport succinct de l'évaluation des politiques du PAM relatives aux principes humanitaires et à l'accès aux populations à des fins humanitaires (2004-2017) et réponse de la direction	
2018/EB.A/24	30
Point sur l'application des recommandations issues des évaluations	
Point sur l'achat de produits alimentaires	30
Présentation orale sur la visite conjointe sur le terrain des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM	30
Présentation orale sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM	31
<b>Questions opérationnelles</b>	<b>32</b>
<b>Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique</b>	<b>32</b>
2018/EB.A/8	32
Plan stratégique de pays — Afghanistan (2018–2022)	
2018/EB.A/9	33
Plan stratégique de pays — Philippines (2018–2023)	
2018/EB.A/10	34
Point complet sur le plan stratégique de pays pour le Myanmar (2018-2022)	
<b>Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest</b>	<b>35</b>
2018/EB.A/25	36
Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République centrafricaine (2012-mi-2017) et réponse de la direction	
<b>Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale</b>	<b>37</b>
2018/EB.A/26	38
Plan stratégique de pays — Égypte (2018–2023)	

**Table des matières**

	<i>page</i>
<b>Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>39</b>
2018/EB.A/27      Plan stratégique de pays — État plurinational de Bolivie (2018–2022)	39
<b>Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est et Afrique centrale</b>	<b>40</b>
2018/EB.A/28      Plan stratégique de pays — Kenya (2018–2023)	41
<b>Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe</b>	<b>42</b>
<b>Questions d'administration et de gestion</b>	<b>42</b>
Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil	42
Point sur la directive interne du PAM relative au harcèlement, au harcèlement sexuel et à l'abus de pouvoir	43
<b>Annexe I            Décisions et recommandations</b>	<b>45</b>
<b>Annexe II            Ordre du jour</b>	<b>53</b>
<b>Sigles utilisés dans le présent document</b>	<b>56</b>

## Questions stratégiques actuelles et futures

### Observations liminaires du Directeur exécutif et de Son Altesse Royale la Princesse Haya bint al Hussein, messagère des Nations Unies pour la paix et présidente de la Cité humanitaire internationale (2018/EB.A/1)

1. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, le Directeur exécutif et Son Altesse Royale la Princesse Haya bint al Hussein de Jordanie, messagère des Nations Unies pour la paix et présidente de la Cité humanitaire internationale, ont présenté au Conseil d'administration leurs remarques liminaires. Des représentants des listes régionales et de certains États membres ont ensuite pris la parole au sujet des points inscrits à l'ordre du jour de la session.
2. Après avoir chaleureusement souhaité la bienvenue aux invités de marque, le Directeur exécutif a passé en revue les faits nouveaux survenus depuis son entrée en fonction et fait part de ses attentes pour l'avenir. Notant le nombre record de crises humanitaires dues à un conflit ou au changement climatique dans le monde, il a félicité le Conseil de les avoir affrontées dans l'unité, unité qui faisait écho à l'amélioration du travail d'équipe qui était manifeste au sein du Secrétariat. Les interventions lancées pour faire face à ces crises avaient donné d'excellents résultats mais, pour obtenir un impact durable, le PAM devrait à la fois garder sa primauté dans le domaine de l'intervention d'urgence et promouvoir un développement durable, à la jonction entre aide humanitaire et développement. Il lui faudrait à cette fin garder sa faculté, tant sur le plan humain que technique, d'intervenir sur le champ en situations d'urgence, de progresser rapidement dans le domaine des techniques numériques, de simplifier ses procédures et de gagner en efficacité ainsi que de renforcer les partenariats avec les donateurs, habituels ou nouveaux, et avec le secteur privé.
3. Les progrès étaient excellents dans le domaine des techniques numériques; la gestion et la sécurité des données s'étaient améliorées grâce à l'enregistrement numérique et les cartes utilisées pour les transferts de type monétaire étaient actuellement mises à jour de façon à pouvoir servir, entre autres, pour les soins de santé. La collaboration se poursuivait avec de grands partenaires commerciaux pour mettre à niveau et développer les systèmes numériques afin d'y inclure des caractéristiques telles que la collecte de données au moyen de drones et de satellites dans les situations d'urgence, la finalité globale en étant d'accroître l'efficacité et, par-là, de sauver des vies et de promouvoir le développement, tout en assurant la sécurité des données et donc en protégeant le droit de toutes les parties concernées au respect de leur vie privée. Des économies considérables pouvaient découler de la numérisation, qui permettait au PAM de couvrir des zones précédemment inaccessibles et de sauver ainsi des vies en plus grand nombre. Constatant que la coopération entre les institutions ayant leur siège à Rome n'avait jamais été aussi intense, le Directeur exécutif a souligné que les plateformes logistiques et les réseaux de distribution du PAM devaient être maintenus à la fois pour que le Programme dispose de ses propres moyens d'intervention d'urgence et pour qu'il soit à même de fournir un appui logistique aux autres institutions.
4. Globalement, le PAM avait besoin de plus de ressources pour faire face à ses engagements croissants et assurer au mieux le bien-être et la sécurité de ses 16 000 employés; les contributions pluriannuelles non assorties de restrictions seraient, comme toujours, particulièrement bienvenues. Pour assurer les donateurs que les contributions étaient correctement utilisées, notamment parce que le montant des transferts de type monétaire pourrait atteindre 2 milliards de dollars des États-Unis en 2018, le PAM avait créé la Division de la gestion globale des risques. Au nombre des principes retenus pour appuyer les responsables et le personnel sur le terrain, le PAM avait adopté le principe de tolérance zéro à l'égard du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir, et une somme de 3,9 millions de

dollars avait été allouée au recrutement de personnel spécialisé. Le PAM favoriserait la parité hommes-femmes et le respect de saines valeurs dans toutes ses opérations.

5. S'agissant des partenariats, le Directeur exécutif a souligné qu'il était nécessaire de garder la confiance des donateurs et des partenaires afin d'augmenter les contributions, en particulier celles non réservées à des fins spécifiques. Mais il était en outre crucial de donner plus de place au secteur privé, non seulement en tant que contributeur mais aussi à titre de participant actif à la mise en œuvre; en l'absence d'une collaboration efficace avec le secteur privé, il serait impossible d'atteindre l'objectif Faim zéro et il fallait donc encourager ce secteur à faire sienne l'action menée en faveur de l'éradication de la pauvreté et du développement durable. Le PAM œuvrerait délibérément en ce sens au cours des mois à venir.
6. Le nombre de ceux qui souffraient de la faim augmentait et il était évident que les organismes d'aide humanitaire n'étaient pas sur le point d'atteindre l'objectif Faim zéro. Les approches devaient être adaptées afin de pouvoir changer des vies tout autant que d'en sauver: le but était de promouvoir le développement durable et de neutraliser ce faisant les facteurs qui contribuaient à la faim, notamment l'extrémisme et les conflits, chaque dollar dépensé pour intervenir en situation d'urgence devant également contribuer au développement durable. Il était important de faire connaître le rôle moteur du PAM à cet égard et de mettre en évidence les réalisations des Nations Unies dans des domaines tels que la gestion améliorée des bassins versants pour garantir la régularité de l'approvisionnement en eau. Tous les projets définiraient dès le départ des stratégies de retrait bien précises. Le succès dépendrait du renforcement et de la cohérence accrue de la collaboration entre les diverses institutions, qui allait se concrétiser à l'issue des réformes systémiques en cours. Collaboration, efficacité, innovation et éradication des conflits étaient les mots d'ordre.
7. Son Altesse Royale la Princesse Haya bint al Hussein, parlant de l'expérience qui avait été la sienne au cours de ses visites récentes dans des régions en guerre, a décrit avec force détails les terribles conséquences endurées par ceux qui fuyaient le conflit, y compris les abus sexuels et autres formes de violence qui mettaient en péril la sûreté et la dignité des femmes dans les zones d'accueil des réfugiés. Le danger, la faim, la soif et même la mort étaient leur réalité quotidienne.
8. Son Altesse Royale a fait remarquer que le PAM et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) étaient d'une grande efficacité dans la lutte contre la faim et la pauvreté et dans le domaine des migrations, notamment dans les situations d'urgence prolongées liées à un conflit, qui mettaient à mal la production vivrière et la cohésion sociale et détournaient par conséquent des ressources du développement. L'assistance humanitaire évoluait peu à peu, à mesure que des pays tels que le Brésil et la Chine, le secteur privé et même des forces armées nationales contribuaient davantage à l'aide au développement.
9. Globalement, les dons en faveur des interventions humanitaires progressaient lentement car on insistait davantage sur la durabilité des opérations, mais la part des ressources nationales qui y était consacrée était en baisse dans certains pays et le comportement des donateurs était de moins en moins prévisible. Le PAM devrait continuer de mettre l'accent sur ses points forts, notamment les programmes d'alimentation scolaire, qui aidaient à s'attaquer aux causes premières de l'extrémisme et de la violence, et consolider les nouveaux modèles d'activités humanitaires pour promouvoir la paix et l'espérance et éradiquer la corruption, la bureaucratie, l'hostilité et la course aux ressources et au crédit. Il était également crucial que le développement reste une priorité car il s'agissait du seul moyen viable de parvenir à la paix, et des solutions locales innovantes étaient nécessaires en la matière. Il était par ailleurs urgent de disposer d'un système intégré unique de suivi et

de gestion des données sur les flux d'aide provenant de diverses sources, à l'instar de celui qu'avait mis en place la Cité humanitaire internationale en collaboration avec le PAM.

10. Les membres du Conseil ont unanimement applaudi les déclarations de Son Altesse Royale et du Directeur exécutif, saluant le courage et l'engagement du personnel du PAM sur le terrain face à des défis tels que des violations du droit international. Ils ont en particulier rendu hommage au Directeur exécutif pour son énergie et son enthousiasme et pour les efforts qu'il déployait avec succès pour accroître les contributions et faire mieux connaître le PAM.
11. Des intervenants ont dit que des financements pluriannuels sans restriction étaient nécessaires pour donner au PAM la souplesse requise pour subvenir à la grande diversité des besoins, à court et à long terme. Ils ont également recommandé que la feuille de route intégrée et les politiques du PAM, les plans stratégiques de pays (PSP) ainsi que les activités de secours et de développement soient élaborés de manière globale pour maximiser l'efficacité, réduire le risque de chevauchement et tirer le meilleur parti des possibilités de s'attaquer aux effets du changement climatique, en collaboration avec les gouvernements et les partenaires. Ils ont à cet égard encouragé le PAM à recourir de plus en plus aux transferts de type monétaire, en veillant dûment à renforcer la protection sociale, et ont vivement soutenu la démarche du Directeur exécutif qui souhaitait changer des vies tout autant qu'en sauver. Il serait fondamental dans un tel contexte de promouvoir des initiatives en faveur de la paix, et les PSP amélioreraient l'efficacité de l'action du PAM au carrefour entre consolidation de la paix et développement; il serait nécessaire d'améliorer les estimations des besoins pour que les PSP soient le plus efficaces possible, et de mettre en place de solides dispositifs internes de contrôle et de communication de l'information pour garantir la transparence.
12. Le Conseil s'est félicité des mesures renforcées prises en ce qui concerne la problématique hommes-femmes, notamment la tolérance zéro à l'égard du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir, mais en prévenant qu'il importait de les appliquer dans leur intégralité et en toute impartialité, et qu'une formation devait être prévue à cet effet. Le PAM doit promouvoir l'éducation des filles là où il le peut et continuer de considérer que les femmes et les filles souffrent de manière disproportionnée en cas de crise. La collaboration entre divers secteurs est essentielle dans le cadre des opérations régionales pour que la parité hommes-femmes soit dûment prise en compte, et il serait fondamental que le PAM donne une impulsion à cet égard.
13. Certains intervenants ont souligné l'ampleur des crises actuelles, signalant en particulier le déficit de financement de 3 milliards de dollars et demandant instamment aux donateurs d'intensifier leur soutien pour que les programmes donnant de bons résultats, en particulier les repas scolaires en lien avec l'agriculture paysanne, puissent être étendus en vue d'améliorer durablement la nutrition et la cohésion sociale. Les membres du Conseil ont avalisé la volonté du PAM d'élargir son cercle de donateurs.
14. Comme les tendances actuelles donnaient à penser que l'objectif Faim zéro ne serait vraisemblablement pas atteint, les membres du Conseil ont dit que le PAM devrait gérer ses ressources en évitant qu'elles ne soient sollicitées de manière excessive et en maîtrisant les risques dans le cadre de ses opérations sur le terrain. Il était essentiel d'optimiser le rapport coût-efficacité et de recourir le plus possible aux innovations telles que la technologie de la chaîne de blocs, et les membres du Conseil ont rappelé que des contributions non réservées à un emploi spécifique étaient nécessaires à cette fin. Des membres se sont inquiétés des restrictions de l'accès humanitaire et du non-respect des principes humanitaires et du droit, et il a été souligné à cet égard que, là où ce serait envisageable, les PSP devraient prévoir le retour des réfugiés.

15. Comme les conflits et le changement climatique étaient d'importants facteurs de crise, les membres du Conseil ont dit que le financement intégral des besoins était essentiel pour s'attaquer aux problèmes qui en résultaient, et se sont dit inquiets des restrictions attachées aux contributions qui continuaient de limiter les opérations; les donateurs ont été instamment priés d'envisager de prendre davantage d'engagements pluriannuels, notamment pour assurer la continuité entre secours humanitaire et développement et permettre au PAM d'optimiser les dépenses qu'il engageait pour répondre à des besoins spécifiques, notamment la protection du stockage des données numériques dans des systèmes électroniques compatibles, conformément à la réforme des Nations Unies.
16. Le Directeur exécutif a remercié le Conseil pour ses observations et s'est engagé à se concentrer sur la réduction des déficits de financement et la résolution des problèmes en rapport avec l'accès humanitaire ainsi que sur les liens entre consolidation de la paix, action humanitaire et développement. Les contributions seraient dépensées à bon escient, et il en serait dûment rendu compte de façon à maximiser l'efficacité et la transparence grâce aux systèmes numériques améliorés du PAM. Le Directeur exécutif a redit qu'il était déterminé à sauver des vies et à changer des vies.

### **Débat de haut niveau sur le Sahel**

17. Le Directeur exécutif a ouvert le débat de haut niveau sur le Sahel en indiquant que le PAM travaillait en étroite collaboration avec le Gouvernement nigérien pour réduire la faim et la malnutrition dans le pays. Le PAM avait récemment déclaré une situation d'urgence de niveau 3 au Sahel afin de mobiliser des ressources supplémentaires en faveur de la région, où les conditions de sécurité et l'insécurité alimentaire étaient à l'origine de problèmes importants.
18. Le Président du Niger a présenté un aperçu des initiatives en cours dans son pays et au Sahel pour combattre l'insécurité alimentaire et renforcer la résilience. Il s'est également exprimé en sa qualité de Président du G5 Sahel, dont la mission était de promouvoir la paix dans la région.
19. Le Président a présenté dans ses grandes lignes le programme Les Nigériens Nourrissent les Nigériens (3N) lancé en 2011, qui associait diverses mesures en faveur de la diversification accrue de l'agriculture et de l'élevage, de l'approvisionnement régulier des marchés agricoles, du renforcement de la résilience face au changement climatique et à d'autres chocs et de la lutte contre la malnutrition en renforçant le réseau de soins de santé et les systèmes de suivi. Ce programme avait été salué par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres organisations pour ses réalisations, et le Niger n'avait pas connu de famine depuis 2011. Le produit intérieur brut d'origine agricole avait augmenté de 9 pour cent au cours de cette période et des progrès avaient été enregistrés au regard des objectifs du Millénaire pour le développement 1 et 7, le nombre de Nigériens en situation d'insécurité alimentaire ayant diminué de moitié.
20. Au Niger, la pauvreté était un phénomène rural puisque trois personnes pauvres sur quatre vivaient hors des zones urbaines. Le taux de pauvreté était passé de 63 pour cent en 2011 à 44 pour cent en 2016 et le but actuel du Gouvernement était de le faire tomber à 31 pour cent. Les progrès n'étaient pas aussi rapides dans d'autres domaines en raison de l'insuffisance des financements. Il restait beaucoup à faire dans les domaines de la gestion des ressources hydriques, de l'amélioration des sols et de la fourniture des intrants agricoles.
21. Le Président a souligné que le programme 3N revêtait également une importance vitale dans la lutte contre l'immigration illégale et le terrorisme et qu'il abordait aussi le changement climatique. Comme il était plus coûteux de lancer des interventions d'urgence que d'investir dans des améliorations structurelles, il a affirmé que la prévention était sans nul doute la meilleure solution.

22. Le Président a ensuite donné un aperçu des activités du PAM au Niger, où il intervient depuis 1968. Après ses activités initiales d'alimentation scolaire et de secours d'urgence, le PAM avait actuellement adopté une approche multipartite sur le terrain, complétant son action par la réalisation d'études innovantes sur le coût de la faim, l'agriculture climatiquement rationnelle et d'autres avancées.
23. La violence due à Boko Haram avait entraîné le déplacement de milliers de personnes, notamment à Diffa. La frontière avec le Mali était de plus en plus instable. Même dans ces zones de conflit, le PAM fournissait une assistance alimentaire aux victimes du conflit, aux réfugiés et aux populations d'accueil.
24. Des activités étaient en cours pour renforcer la résilience des petits producteurs et améliorer la nutrition et l'éducation, ce qui contribuerait à la transition démocratique du pays.
25. La collaboration entre le PAM et le Gouvernement nigérien s'était intensifiée en 2017 lors de l'examen stratégique national. Le Gouvernement lançait en 2018 un plan destiné à améliorer l'accès des plus vulnérables, à garantir la disponibilité de fourrage pour l'élevage, à renforcer la résilience et à réduire les taux de morbidité et de mortalité liés à la malnutrition. Il était prévu de venir en aide à 1 624 000 personnes vulnérables pendant la période de soudure, pour un coût de 300 millions d'euros.
26. Le Président a souligné les nombreux et divers facteurs à l'origine de la vulnérabilité dans le Sahel, en précisant toutefois que les membres du G5 envisageaient l'avenir avec optimisme: une force commune avait été établie pour s'occuper des problèmes de sécurité, et un programme d'investissements prioritaires était mis en œuvre pour améliorer de manière tangible le développement de la population de la région. Un plan d'investissements liés au climat était également presque prêt, et le Niger organisait avec des partenaires une initiative en faveur de l'économie verte dans le but de diffuser les meilleures pratiques dans la région.
27. Les membres du Conseil ont salué l'accent mis par le Gouvernement nigérien sur la recherche de solutions durables à l'insécurité alimentaire, reprenant à leur compte ce qu'avait dit le Président au sujet de l'importance du renforcement de la résilience et de la reconnaissance des liens entre sécurité alimentaire et consolidation de la paix. Un membre a demandé au Président d'indiquer quels étaient les trois problèmes les plus importants auxquels son pays était confronté. D'autres membres ont souligné l'importance de l'autonomisation des femmes pour atteindre les objectifs de développement.
28. En réponse, le Président a parlé des liens entre la pauvreté, les flux migratoires et le terrorisme, constatant que dans de nombreux autres pays africains, les émigrants étaient surtout des jeunes qui fuyaient la pauvreté rurale. Le G5 Sahel combattait le terrorisme et l'insécurité, en premier lieu par des moyens militaires, mais à plus long terme la solution consistait à renforcer la sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté.
29. Les trois domaines d'action prioritaires pour les donateurs au Niger étaient l'appui en faveur de la scolarisation des filles, la gestion des ressources hydriques pour que l'agriculture puisse s'adapter au changement climatique et l'appui aux agriculteurs qui se battent contre l'appauvrissement des sols.
30. Le Président a souligné que l'autonomisation des femmes était fondamentale pour la transition démocratique au Niger. Le Gouvernement œuvrait à la mise en place de conditions propices à l'indépendance économique des femmes.

## **Séance spéciale en hommage à M. William Lacy Swing, Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations**

31. Le Président a félicité M. William Lacy Swing, Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour sa carrière internationale longue, diverse et fructueuse et lui a fait part, au nom du Conseil, de sa grande admiration pour ses nombreuses contributions à la paix dans le monde, notamment dans le cadre de l'aide aux migrants.
32. Au nom du PAM, le Directeur exécutif a salué le dévouement, l'expérience, la sagesse et la passion dont avait fait montre M. Swing dans toutes ses activités professionnelles et a exprimé sa gratitude pour son appui généreux en tant que collègue et partenaire, en particulier pour les conseils qu'il avait prodigués dans le cadre d'interventions internationales au sujet de la situation de plus en plus difficile des réfugiés.
33. Remerciant le Président, le Directeur exécutif et le Conseil pour leur accueil, M. Swing a souligné les similitudes entre le PAM et l'OIM, deux organisations d'envergure mondiale bien implantées sur le terrain, qui ont des modes de fonctionnement similaires et interviennent sur de nombreux sites difficiles. Compte tenu de ces similitudes, il a proposé que les deux institutions officialisent leur relation en organisant des réunions régulières au niveau de leur siège pour partager leur expérience et leurs réflexions.
34. M. Swing a fait remarquer que les opérations humanitaires se déroulaient "en pleine tempête": en raison en grande partie de l'accélération de la croissance de la population mondiale, il y avait à l'heure actuelle 1 milliard de migrants divers, dont les envois de fonds annuels se chiffraient à 600 milliards de dollars. Les nombreuses catégories de migrants englobaient les travailleurs forcés, les migrants économiques et tous ceux qui fuyaient un conflit, ces derniers étant particulièrement à la merci d'agences illicites de recrutement et de l'exploitation. De nombreux migrants fuyaient un conflit armé prolongé et étaient extrêmement exposés à l'exploitation sexuelle et à diverses humiliations. Les populations de l'hémisphère Nord vieillissaient alors que celles de l'hémisphère Sud étaient généralement jeunes. Ce dont ces jeunes avaient le plus besoin, c'était de possibilités d'emploi, mais comme le respect du droit humanitaire et la confiance dans les gouvernements allaient diminuant, il fallait établir de nouvelles règles afin de gérer les flux migratoires en dépit des sentiments anti-migrants qui prévalaient en de nombreux endroits. Le nombre de décès enregistrés le long des couloirs migratoires indiquait que les politiques en vigueur étaient inopérantes.
35. Face à ces mouvements migratoires, des partenariats étaient nécessaires pour combler le déficit de ressources et trouver des solutions en lançant des initiatives qui tirent parti des liens entre action humanitaire, développement et consolidation de la paix. Il fallait urgemment changer de discours au sujet des migrants, accepter la diversité et reconnaître leurs compétences et le potentiel qu'ils représentaient en élaborant de nouvelles politiques et stratégies.
36. Les membres du Conseil ont entériné la proposition de M. Swing concernant la tenue de réunions bilatérales entre le PAM et l'OIM. Ils ont unanimement salué les contributions remarquables de M. Swing aux travaux des Nations Unies et à la diplomatie au cours de sa longue carrière, en particulier en sa qualité de Directeur de l'OIM. Il a été souligné que M. Swing "avait abordé quasiment tous les événements historiques majeurs des 50 dernières années".
37. Les membres du Conseil ont remercié M. Swing pour son compte rendu des problèmes actuels et ses conseils sur la marche à suivre pour les résoudre. Certains membres du Conseil, soulignant que les flux migratoires provenaient principalement de l'Afrique, ont fait valoir que leur pays avait énormément bénéficié de la diversité et de l'enrichissement culturel que leur avaient apportés les immigrants.

38. M. Swing a répondu en remerciant le Conseil pour la chaleur de son accueil. Le Directeur exécutif a entériné sa suggestion concernant la tenue de réunions avec les dirigeants du PAM. Le Président a clos la séance en proposant un toast en l'honneur de M. Swing et de sa carrière si inspirante.

## Rapports annuels

### **Rapport annuel sur les résultats de 2017 (2018/EB.A/2) (pour approbation)**

39. Le Secrétariat a indiqué que 2017 avait été une année de transition pour le PAM puisqu'il avait commencé à mettre en œuvre la feuille de route intégrée tout en continuant d'appliquer le modèle fondé sur les projets dans la plupart des pays. Le rapport avait donc été établi sur la base d'une analyse des données au regard de deux cadres de résultats différents. Comme la mise en œuvre de la feuille de route intégrée s'était prolongée tout au long de 2018 et qu'un cadre révisé de résultats institutionnels allait être présenté au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2018, le rapport annuel sur les résultats de 2018 contiendrait plus de détails sur les liens entre les ressources utilisées et les résultats obtenus.
40. Reconnaissant les progrès réalisés et les problèmes rencontrés tout au long de 2017, les membres du Conseil se sont félicités des avancées constatées au regard des objectifs stratégiques se rapportant à l'objectif de développement durable (ODD) 2. L'augmentation des dépenses consacrées aux secours, le nombre de personnes ayant bénéficié d'une assistance et le recours aux transferts de type monétaire avaient amélioré l'accès à la nourriture et contribué aux transformations opérées au sein de nombreuses communautés. Des membres ont fait remarquer que les moins bons résultats obtenus pour l'ODD 17 semblaient résulter, tout au moins en partie, des difficultés posées par l'insuffisance des données et des financements et ont exhorté le Secrétariat à régler ces problèmes. Les résultats pouvaient aussi être améliorés en ce qui concerne la gestion de la chaîne d'approvisionnement, le recours à l'innovation et aux nouvelles technologies, la collecte et l'utilisation de données de grande qualité et la responsabilité à l'égard des populations touchées.
41. Bien conscients que 2017 avait été une année de transition, les membres du Conseil ont souligné certains résultats décevants, notamment en rapport avec la qualité et l'alignement de certains PSP.
42. Les membres attendaient avec intérêt qu'un indicateur soit défini pour mesurer la collaboration entre les institutions sises à Rome et ont demandé que les rapports annuels futurs sur les résultats contiennent plus de détails sur cette collaboration à l'échelle des pays. Des membres ont également demandé que des informations plus précises soient fournies sur: l'implantation de la politique du PAM relative au changement climatique; l'appui fourni en faveur de la consolidation de la paix; les transferts de type monétaire, notamment des études comparatives sur leur efficacité et des données ventilées sur les distributions d'espèces et de bons, ainsi que les critères retenus pour choisir les modalités de transfert; les questions transversales telles que la problématique hommes-femmes et l'inclusion des personnes handicapées; et les avantages et les inconvénients du financement au niveau central ou à celui des pays des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies. Certains membres ont aussi demandé une information plus détaillée sur les questions liées à la protection, et certains que toutes les données soient ventilées par pays à faible revenu ou pays à revenu intermédiaire, par sexe et groupe d'âge ainsi que par bureaux de pays, bureaux régionaux ou Siège.

43. Comme l'augmentation de 15 pour cent des contributions confirmées correspondait presque uniquement à des financements multilatéraux à emploi spécifique, les membres du Conseil ont recommandé que le Secrétariat revoie sa stratégie de mobilisation des ressources et améliore sa communication sur l'utilisation des fonds préalablement affectés afin d'encourager l'assouplissement des contributions.
44. Sur ce dernier point, le Secrétariat envisageait de réaliser une étude sur les avantages des financements non assortis de conditions et examinait les possibilités d'accroître les dons en provenance des gouvernements des pays d'accueil, des banques internationales et des économies émergentes. Bien des résultats décevants cités par les membres du Conseil étaient dus à un manque de données permettant d'en tirer des conclusions et pas nécessairement à des prestations médiocres; certains PSP avaient été conçus avant que les critères de qualité n'aient été définis, et pour d'autres, la mise en œuvre n'avait duré qu'une année. Le cadre révisé de résultats institutionnels contiendrait des indicateurs plus précis de résultats pour l'ODD 17, et un projet d'indicateurs communs relatifs à la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome était en cours de discussion pour en arrêter la version définitive. Une consultation sur le cadre révisé de résultats institutionnels serait organisée au début de septembre.
45. À la demande d'un membre, la décision du Conseil concernant le rapport annuel sur les résultats a été modifiée de façon à mentionner la révision du cadre de résultats institutionnels.

#### **Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2017 (2018/EB.A/3) (pour examen)**

46. La Directrice du Bureau de la déontologie a présenté son rapport annuel pour 2017, décrivant le mandat, la structure et la portée des activités de son Bureau et soulignant son indépendance et ses relations de travail étroites avec les instances chargées de la déontologie d'autres organismes des Nations Unies.
47. Les membres du Conseil ont accueilli positivement le rapport annuel, qui indiquait que les comportements éthiques progressaient; les déclarations de dons, notamment, avaient été plus nombreuses. Ils se sont félicités de l'introduction de la formation obligatoire sur la déontologie et de l'existence de conseillers chargés de favoriser les relations de travail fondées sur le respect, dont la mission était de faire mieux connaître au personnel les règles de déontologie du PAM. Ils ont également accueilli avec intérêt les mesures prises pour harmoniser la politique du PAM en matière de protection des dénonciateurs d'irrégularités avec les pratiques du système des Nations Unies.
48. Certains membres ont demandé des données supplémentaires sur l'insuffisance des effectifs qui risquait de compromettre le travail du Bureau. D'autres ont demandé au Bureau de rendre compte des progrès réalisés au regard de cibles définies au préalable et de suivre les résultats de son travail en réalisant des enquêtes auprès du personnel. Des membres ont également invité le Bureau à faire en sorte que les délais d'instruction des dossiers relatifs à tout abus de pouvoir soient le plus courts possible, réaffirmant qu'ils étaient favorables à la tolérance zéro à l'égard de toute forme de harcèlement et d'abus.
49. La Directrice a dit qu'elle était favorable à l'instruction rapide des dossiers concernant les abus mais a rappelé que le Bureau de la déontologie n'effectuait pas lui-même les enquêtes. Elle convenait qu'il restait nécessaire d'intensifier l'action d'éducation et de sensibilisation sur les valeurs, les principes et les normes de l'organisation, précisant que le Bureau préparait une enquête sur la culture interne et allait déterminer par quels moyens recevoir les réactions du personnel sur les activités du Bureau.
50. Le travail avait commencé sur la mise à jour de la politique en matière de protection des dénonciateurs d'irrégularités. La Directrice a expliqué que toutes les politiques du Bureau de la déontologie étaient obsolètes et que son Bureau envisageait donc de les mettre systématiquement à jour, notamment celles qui régissaient le programme annuel de

déclaration de situation financière et de déclarations des conflits d'intérêts. Le Bureau de la déontologie a établi un plan stratégique, dont elle rendrait compte au Conseil en 2018, notamment en ce qui concerne les plans concernant l'éducation et la sensibilisation.

### **Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman pour 2016 (2018/EB.A/4) (pour examen)**

51. La Directrice du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation a présenté le rapport annuel de son Bureau pour 2016, abordant l'abus de pouvoir, le harcèlement et la violence de nature sexuelle, et l'absence d'une gamme uniforme de compétences pour les cadres du PAM. En 2017, la charge de travail du Bureau s'était accrue de 60 pour cent; ses ressources seraient augmentées en 2018 mais le Bureau n'était toujours pas présent au niveau régional.
52. Les membres du Conseil se sont félicités de pouvoir discuter des activités du Bureau de l'Ombudsman et ont dit que, malgré des signes d'amélioration, notamment l'augmentation du nombre de membres du personnel qui contactaient le Bureau, le PAM devait continuer à développer sa culture institutionnelle. Il devrait faire davantage pour détecter les cas d'abus de pouvoir et sensibiliser au sujet des violences et des atteintes sexuelles.
53. Certains membres ont demandé que des questions se rapportant à la satisfaction du personnel au sujet du Bureau de l'Ombudsman soient ajoutées dans l'enquête réalisée auprès du personnel. Un membre a demandé que le PAM veille à ce que ses partenaires disposent également de politiques favorisant un environnement dépourvu de toute forme de maltraitance. Un autre a souligné l'importance d'une transmission aussi rapide et délicate que possible des cas signalés.
54. Il a également été demandé si les effectifs du Bureau de l'Ombudsman étaient suffisants pour qu'il s'acquitte efficacement de sa mission et s'il existait une réponse de la direction au rapport.
55. La Directrice a souligné la sous-représentation dans les effectifs des agents recrutés avec des contrats de courte durée et des consultants, qui n'avaient vraisemblablement guère envie de proposer leurs services vu le statut précaire de ces emplois. Les conseillers chargés de favoriser les relations de travail fondées sur le respect seraient au nombre de 140 l'année suivante, et faisaient l'objet d'un suivi et d'un accompagnement pour s'assurer qu'ils disposent des compétences requises et d'assez de temps pour s'acquitter efficacement de leur mission.
56. Le Bureau entretenait des liens de travail étroits avec le Bureau de la déontologie, le Bureau de l'Inspecteur général, la Division des ressources humaines et le Bureau des services juridiques afin d'améliorer les réponses apportées par le PAM au signalement des abus, de renforcer les compétences des cadres et de mener une action de sensibilisation à tous les niveaux de l'organisation. Une enquête relative à la culture en la matière serait réalisée au deuxième semestre de 2018 afin de mieux comprendre la nature des comportements abusifs et les façons efficaces d'y faire face et de les prévenir.

### **Deuxième compte rendu et échange de vues sur le Rapport du Secrétaire général intitulé Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030**

57. Le Directeur exécutif adjoint a présenté au Conseil les progrès les plus récents de la réforme des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne la résolution de l'Assemblée générale 72/279 adoptée le 31 mai 2018 et ses répercussions pour le PAM.
58. Rappelant que le Plan stratégique pour 2017-2021 avait été conçu pour aligner le PAM sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Directeur exécutif adjoint a souligné certaines des principales questions qui devaient encore faire l'objet de décisions à l'échelle du système des Nations Unies, notamment celle de savoir si la résolution devait être appliquée sur le champ ou s'il fallait d'abord tester les nouveaux systèmes et les

nouvelles pratiques dans divers pays avant de les introduire progressivement à l'échelle de toute l'Organisation. Pour le PAM, il était essentiel qu'aucune des réformes mises en œuvre ne compromette sa capacité d'intervention rapide en situation d'urgence humanitaire. Ainsi, tout en se félicitant de la possibilité de partager des locaux et des services commerciaux grâce à des équipes de pays des Nations Unies qui prendraient davantage en compte les besoins et la demande, le PAM poursuivait les examens de sa présence et de son mode opératoire dans chaque pays afin de décider s'il maintiendrait son bureau de pays ou opérerait à partir de celui de l'équipe des Nations Unies. Bien que ce soit au Conseil qu'il revienne de prendre la décision concernant la question de la double subordination hiérarchique, le Secrétariat était d'avis que les directeurs de pays du PAM devraient continuer à rendre compte au Conseil d'administration des résultats et des activités du pays dont ils étaient chargés.

59. Le financement de l'augmentation des coûts du nouveau système des coordonnateurs résidents était également en cours d'examen. Le Directeur exécutif avait approuvé le doublement de la contribution du PAM au mécanisme de partage des coûts du système; des provisions à cet effet seraient prévues dans le plan de gestion qui serait présenté au Conseil pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2018.
60. Le Secrétaire général allait présenter un plan d'exécution relatif à la mise en place et au financement du nouveau système des coordonnateurs résidents d'ici à la mi-septembre. Les résultats des discussions sur les mécanismes de financement et des études sur l'incidence du repositionnement pour les équipes régionales, y compris le rôle des commissions économiques régionales, seraient présentés à la session du Conseil économique et social de février ou de juin 2019. Un document de stratégie révisé pour l'ensemble du système, le premier rapport annuel du Groupe du développements durable, un rapport de situation sur l'Examen quadriennal complet et le repositionnement du système des Nations Unies, et un examen des bureaux de pays seraient soumis à la même session du Conseil économique et social.
61. Des détails sur le système des coordonnateurs résidents, le nouveau Bureau de la coordination des activités de développement et la version remaniée du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), qui inclurait des critères relatifs au maintien d'une présence dans le pays, seraient présentés au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le Secrétaire général adjoint établissait une équipe de transition qui assurerait la gestion du processus de changement au cours de ses premiers 18 à 24 mois, à compter d'août 2018. Les changements devraient être intégralement mis en œuvre pour 2022.
62. Accueillant avec intérêt la résolution 72/279, les membres du Conseil ont souligné combien il importait de veiller à ce que les gouvernements nationaux jouent un rôle central et que les plans de développement tiennent compte des priorités nationales concernant les ODD, et de s'assurer de l'efficacité des résultats obtenus dans chaque pays. La mise en œuvre de la résolution devrait aboutir à l'efficacité et à l'efficacé du système des Nations Unies. Il a été précisé que la coordination entre le système des Nations Unies pour le développement et les institutions, fonds et programmes des Nations Unies était nécessaire au niveau opérationnel. Le mémorandum d'accord signé entre les institutions ayant leur siège à Rome était à cet égard un pas dans la bonne direction. La coopération renforcée entre les acteurs des Nations Unies moyennant l'analyse et la planification conjointes pour répondre aux besoins dès le début des crises a été saluée, et l'importance de la prise en compte des liens entre action humanitaire, développement et consolidation de la paix sur le terrain, et donc de la participation du PAM au projet pilote commun des Nations Unies et de la Banque mondiale en Somalie, soulignée.

63. Les décisions relatives au repositionnement du système pour le développement seraient prises par l'Assemblée générale, mais les membres du Conseil ont instamment prié le PAM de leur communiquer des informations sur les répercussions financières et programmatiques de la réforme à la session suivante du Conseil.
64. En particulier, il était essentiel que le nouveau système des coordonnateurs résidents demeure apolitique, ajoute de la valeur et non de la complexité, et ménage assez de souplesse pour permettre aux institutions et aux équipes de pays de prendre des décisions indépendantes sur le terrain. Les membres sont convenus avec le Secrétariat que les institutions devraient continuer de rendre compte à leurs organes directeurs.
65. Les membres du Conseil approuvaient le dispositif de financement du système des coordonnateurs résidents en trois volets, en particulier le financement de la majorité des coûts par des contributions volontaires à un fonds d'affectation spéciale, que compléterait le dispositif de partage des coûts des institutions des Nations Unies. Ils se sont dit particulièrement préoccupés par le prélèvement à la source du montant de 1 pour cent sur les contributions aux ressources autres que les ressources de base versées par des tiers et assorties de conditions très strictes au profit d'activités de développement; il a été précisé que ce prélèvement ne serait introduit qu'en dernier recours car il représentait une charge induite et inégalitaire.
66. Il a également été précisé que le dispositif de partage des coûts ne devait pas imposer de prélèvement sur la coopération Sud-Sud ou sur la coopération entre pays chargés d'un programme. Certains membres se sont prononcés en faveur de la mobilisation de fonds supplémentaires auprès du secteur privé, d'autres signalant que cela n'allait pas sans risque. Le PAM devait collaborer avec les autres institutions et les États membres afin de préciser les mécanismes de financement proposés, en particulier le prélèvement.
67. Les membres jugeaient encourageants la participation du PAM à la planification de locaux et de services d'appui communs, la responsabilité collective du Bureau de la coordination des activités de développement et le rôle accru des Nations Unies au niveau régional.
68. Le Conseil a demandé au Secrétariat de lancer des consultations informelles afin que lui soit présentée, à sa deuxième session ordinaire de 2018, une étude préliminaire sur le retentissement financier et autre du repositionnement pour le PAM. Les membres du Conseil ont également demandé à être informés à l'avenir des critères proposés en ce qui concerne la présence dans les pays.
69. En réponse aux divers points soulevés, le Secrétariat a dit que le PAM et d'autres membres du Groupe des résultats stratégiques liés aux innovations institutionnelles discutaient de la création et de l'utilisation de locaux et de services d'appui communs; un plan de travail issu des résultats de ces discussions serait présenté aux États membres pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il a été proposé que le PAM et d'autres entités d'envergure soient les premières à les adopter, les organismes plus petits les rejoignant dans un deuxième temps. La part des économies réalisées par le PAM en utilisant des installations et des services communs serait investie dans ses programmes.
70. Le nouveau système des coordonnateurs résidents aller coûter 255 millions de dollars par an, soit plus que son coût actuel de 175 millions de dollars. Sur ce total, la part des coûts partagés doublerait, se chiffrant à 77 millions de dollars, et la contribution du PAM passerait de 1,5 million à 3 millions de dollars par an et serait financée au titre du budget administratif et d'appui aux programmes (AAP). Le prélèvement supplémentaire de 1 pour cent (qui serait versé à la source par le donateur) devrait rapporter 80 millions de dollars, les contributions volontaires représentant le solde de 98 millions de dollars. Les membres craignaient que le fait de ne pas parvenir à mobiliser les financements volontaires nécessaires n'entraîne une augmentation du montant à verser au titre du partage des coûts pour les institutions, fonds

et programme des Nations Unies. Une telle augmentation nuirait au PAM qui ne dispose pas d'un budget de base.

71. Le Secrétariat envisageait de présenter à la mi-juillet 2018 un document sur une réponse commune au cours du débat sur les méthodes de travail de la réunion conjointe des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du PAM.
72. En l'absence de documents concernant ce point de l'ordre du jour, le Conseil a adopté une décision indiquant qu'il était satisfait du compte-rendu et attendait avec intérêt les présentations futures.

## Questions de politique générale

### **Cadre de contrôle du PAM (2018/EB.A/5) (pour examen)**

73. Le Responsable du contrôle des risques a présenté le cadre de contrôle du PAM, élaboré en tenant compte des contributions des consultations informelles organisées plus tôt dans l'année avec les membres du Conseil. L'élaboration d'une politique de gestion globale des risques qui guiderait la mise en œuvre de ce cadre était en cours. La première consultation informelle sur la politique se tiendrait en juillet 2018 et il était prévu d'en présenter la version finale au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2018.
74. Une déclaration commune des listes a été présentée, qui félicitait le PAM pour sa volonté d'améliorer en toute transparence ses mécanismes de gouvernance et de contrôle. Le Conseil attendait avec intérêt l'évolution de la culture interne et les améliorations constantes qui découleraient de la mise en œuvre de ce cadre, et a encouragé le PAM à se pencher sur la complémentarité entre les divers domaines de travail et à pallier les défaillances des attributions en matière de contrôle de gestion. Il a été demandé que le Conseil soit tenu régulièrement informé de la mise en œuvre, par l'entremise du Comité d'audit, notamment au sujet du calendrier et des ressources.
75. Certains membres du Conseil ont souligné qu'il était nécessaire d'éliminer tout chevauchement et toute redondance des activités de contrôle, ajoutant que les contrôles devraient avant tout concerner les opérations sur le terrain. D'autres ont dit qu'il était important de veiller à ce que les trois lignes de défense soient suffisamment financées.
76. Saluant l'unanimité des membres du Conseil sur cette question, la direction a décrit les outils et les systèmes que le PAM mettait en place pour appuyer les activités de contrôle et a confirmé que le budget du Bureau de l'Inspecteur général serait progressivement relevé au cours des deux années suivantes. Des ressources supplémentaires étaient également prévues pour la fonction gestion des risques et pour les activités de lutte contre la fraude et la corruption.
77. Le Responsable du contrôle des risques a confirmé que le PAM veillerait à la complémentarité et rendrait compte au Comité d'audit tous les trois mois. Le Programme s'efforcerait d'éliminer les redondances et de traiter équitablement les trois lignes de défense.
78. En ce qui concerne la protection contre l'exploitation, les atteintes, le harcèlement et les conduites répréhensibles de nature sexuelle, le Secrétariat a confirmé que le PAM avait achevé un examen externe de ses capacités de protection et constaté que le personnel du PAM disposait des compétences nécessaires. Des recommandations avaient été formulées à l'issue de cet examen et de plus amples détails seraient présentés au Conseil à sa session suivante.

**Point sur la feuille de route intégrée (2018/EB.A/6) (pour examen)**

79. Présentant le document au moment où il mettait la dernière main au dispositif de la feuille de route intégrée en consultant le Conseil, le Secrétariat a indiqué que les notions en cours de discussion se rapportaient aux recommandations concernant le recouvrement intégral des coûts et les modifications proposées du Règlement général et du Règlement financier. Après la session annuelle de 2018, le nouveau dispositif serait en place dans 70 pays puis, au début de 2019, dans tous les pays d'intervention du PAM. Les enseignements tirés de la phase pilote et des consultations ont été pris en compte dans tous les domaines. Une version bêta du portail en ligne destiné aux États membres, qui allait être lancée sous peu, permettrait aux diverses parties prenantes d'accéder aux données concernant les PSP et les plans stratégiques de pays provisoires (PSPP) pour prendre les décisions et effectuer les contrôles. Ce portail serait perfectionné au cours des six mois suivants en tenant compte des réactions reçues. Le Secrétariat a remercié le Conseil pour l'appui qu'il lui avait fourni pour élaborer la feuille de route intégrée, qui allait être un élément important pour la mise en œuvre du Programme 2030.
80. Les membres du Conseil se sont félicités des progrès rapides réalisés et de l'approche consultative suivie pour mettre au point la feuille de route intégrée, qui représentait un changement révolutionnaire dans le mode de fonctionnement du PAM. Ils ont salué le processus de consultation en deux temps pour les projets de PSP et de PSPP, ont noté avec satisfaction que les enseignements tirés des PSP pilotes étaient mis en application et ont recommandé de continuer de s'intéresser aux nouveaux enjeux et aux meilleures pratiques. Certains membres ont recommandé que des mesures soient prises pour accroître la souplesse des contributions et réduire la part des financements affectés à un emploi spécifique, qui restreignaient les possibilités d'action des bureaux de pays. Les membres du Conseil ont accueilli avec enthousiasme la création du portail en ligne qui améliorerait les possibilités de dialogue avec les donateurs et les parties prenantes.
81. Les membres du Conseil ont pris acte des recommandations relatives au recouvrement intégral des coûts, notamment en ce qui concerne l'extension du dispositif de couplage aux contributions en espèces et l'abaissement des taux de recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI) pour les contributions des gouvernements hôtes. La question de la flexibilité des taux de recouvrement des CAI destinée à encourager les contributions de donateurs non habituels et à étoffer la base de donateurs, devrait être étudiée de plus près, notamment du point de vue de son incidence sur la mobilisation des ressources et le financement et de l'effet dissuasif qu'elle pourrait avoir pour les pays donateurs traditionnels. Les membres du Conseil ont averti qu'une mise en œuvre rapide de la feuille de route intégrée pourrait compromettre le succès, ajoutant qu'il fallait tenir compte de l'insuffisance des capacités pour s'assurer que l'approche était viable à terme et que le personnel formé dispose des ressources techniques nécessaires. La direction devrait régulièrement publier des rapports de situation. Les PSP devaient uniformément adopter les normes de qualité les plus élevées, en particulier en ce qui concerne la formulation des effets directs stratégiques. Craignant que la prise en compte des problèmes liés aux conflits dans toutes les opérations puisse entraîner une politisation accrue, les membres ont recommandé que les problèmes en rapport avec les conflits ne soient pris en compte que dans les PSP mis en œuvre dans une zone de conflit.
82. Le Secrétariat a remercié le Conseil pour ses contributions et son appui, confirmant que le PAM maintiendrait le dialogue afin d'assurer une transparence maximale. La possibilité d'introduire des taux flexibles de recouvrement des CAI était à l'étude et le Conseil serait tenu informé lors des consultations informelles à venir. Le Secrétariat a fait remarquer que l'audit interne de la phase pilote avait fourni beaucoup d'informations utiles, notamment sur la nécessité de simplifier les processus budgétaires et d'améliorer les systèmes de gestion. Des directives sur l'évolution des rôles et des responsabilités concernant la feuille

de route intégrée avaient été diffusées en février et seraient actualisées en fonction des besoins. Le Secrétariat a conclu en disant que le PAM prenait une part active à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et que son expérience, par exemple des examens stratégiques Faim zéro, était étudiée de près lors des discussions sur la formulation des futurs plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

**Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (2018/EB.A/7) (pour examen)**

83. La Directrice du Bureau de Genève a présenté au Conseil les faits les plus récents survenus depuis le début de 2018. Elle a mis en avant l'adoption de la résolution 2417 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui reconnaissait pour la première fois l'interdépendance entre les conflits et l'insécurité alimentaire. Les institutions des Nations Unies ayant leur siège à Rome poursuivaient leur travail pour que la sécurité alimentaire figure dans les pactes mondiaux en cours de négociation en faveur des réfugiés et de migrations sûres, ordonnées et régulières, et continuaient à collaborer avec le Comité permanent interorganisations pour revoir le protocole d'activation de situations d'urgence de niveau 3 à l'échelle du système. La Directrice a également souligné les activités menées par les chefs de secrétariat des organismes représentés au sein du Comité permanent interorganisations concernant la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, du harcèlement sexuel et des abus de la part de travailleurs humanitaires. Un cadre de partenariat stratégique avait été signé avec le Groupe de la Banque mondiale.
84. Les membres du Conseil ont salué le travail du Comité permanent interorganisations en matière de coordination des interventions humanitaires collectives. Ils ont approuvé la hiérarchisation des priorités par le PAM au service de l'utilisation efficiente des fonds, l'amélioration de la gestion et la diffusion rapide de l'information. Ils ont également souligné l'efficacité du module d'action groupée chargé de la sécurité alimentaire en matière de coordination des partenaires nationaux et internationaux.
85. Certains membres ont souligné l'importance du respect de la souveraineté nationale dans le cadre de l'assistance humanitaire. Ils se sont prononcés en faveur de l'intensification des activités interorganisations pour faire face aux crises prolongées et d'un suivi rigoureux de l'utilisation des transferts de type monétaire.
86. Les membres ont salué le compte-rendu relatif à ce point de l'ordre du jour (document WFP/EB.A/2018/5-E) et ont demandé de plus amples détails sur les résultats des réunions, l'impact des politiques relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans l'action humanitaire et la manière dont le PAM modifierait sa façon de travailler afin de prendre en compte les liens entre action humanitaire, développement et consolidation de la paix. Un membre a demandé que le pacte relatif au financement de l'action humanitaire et le rôle du PAM au cours de sa phase pilote soient plus clairement mentionnés dans les comptes-rendus.
87. Un membre a demandé si le PAM appliquait une méthode de recouvrement des coûts pour les partenariats mentionnés dans le rapport et s'il existait une stratégie de retrait de la prise en charge par le PAM de chaînes d'approvisionnement du secteur de la santé décrite au paragraphe 70. Un autre membre a demandé plus de détails au sujet de l'examen du protocole d'activation des interventions d'urgence de niveau 3 à l'échelle systémique.
88. Le Secrétariat a confirmé que le nombre de plans d'aide humanitaire progressait, indiquant que la réforme des Nations Unies avait mis l'accent sur les liens entre action humanitaire, développement et consolidation de la paix. L'action humanitaire fondée sur le respect de certains principes et les déplacements prolongés arrivaient en tête des priorités du Comité permanent interorganisations.

89. S'agissant de l'examen des interventions d'urgence de niveau 3, les chefs de secrétariat des organismes représentés au sein du Comité permanent interorganisations envisageaient d'adopter une démarche à deux niveaux afin de distinguer les nouvelles crises de vaste ampleur des crises majeures qui se prolongeaient. Le système des interventions d'urgence de niveau 3 avait été conçu pour les premières, mais était de plus en plus souvent utilisé pour les deuxièmes. Les discussions se poursuivaient et le PAM tiendrait le Conseil informé de leurs résultats.
90. Le Secrétariat était également d'avis que le pacte relatif au financement de l'action humanitaire était un bon catalyseur, qui avait accéléré les activités en cours sur des questions telles que la gestion de l'argent liquide. Le recouvrement des coûts était appliqué aux activités financées par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. En outre, les chefs de secrétariat des organismes représentés au sein du Comité permanent interorganisations avaient publié une déclaration en faveur des actions sectorielles de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, notamment en partageant les meilleures pratiques, en prenant des mesures pour empêcher que les coupables passent d'un emploi à l'autre dans les milieux de l'action humanitaire, et en favorisant une approche centrée sur les victimes.

**Point sur la politique en matière de problématique hommes-femmes (2015–2020)**  
(pour information)

91. Le Secrétariat a remercié le Conseil de l'avoir aidé à faire en sorte que les questions relatives à l'égalité des sexes soient prises en compte lors de la conception des divers éléments de la feuille de route intégrée. Il a été souligné que la boîte à outils du PAM relative à la problématique hommes-femmes était une ressource particulièrement utile pour les partenaires.
92. Le programme de transformation pour l'égalité des sexes avait été mis en œuvre dans 20 pays au cours de la période 2017-2018. Comme le Directeur exécutif insistait sur la parité au sein du personnel, les administrateurs du PAM préparaient des plans destinés à parvenir à la parité pour les postes internationaux d'ici à 2021 et pour les postes nationaux d'ici à 2028.
93. Les membres du Conseil se sont félicités de ces évolutions et ont instamment prié le Secrétariat d'affecter des fonds suffisants à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et aux activités visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Ils attendaient avec intérêt la mise au point d'un dispositif permettant d'assurer le suivi des dépenses relatives à l'égalité des sexes, ainsi que les constatations de l'enquête mondiale auprès du personnel de 2018, en particulier celles concernant la diversité et l'inclusion dans les effectifs.
94. Encourageant le Secrétariat à poursuivre le renforcement des capacités du personnel liées à la mise en œuvre de la politique en matière de problématique hommes-femmes, les membres du Conseil ont demandé que les documents futurs sur le sujet contiennent plus de données quantitatives et qualitatives sur la formation et ont souligné combien il importait de fournir un appui aux partenaires pour renforcer leur connaissance des programmes propres à faire évoluer les relations hommes-femmes et en améliorer la mise en œuvre.
95. Les membres ont constaté avec satisfaction que le PAM adaptait à ses opérations le marqueur de l'âge et de l'égalité hommes-femmes utilisé par le Comité permanent interorganisations et élaborait un outil en ligne pour aider à utiliser ce marqueur dans tous les bureaux de pays.

96. À titre d'exemple d'activités menées par le PAM avec des partenaires, le Secrétariat a mentionné le programme commun en faveur de l'émancipation économique des femmes rurales mis en œuvre avec la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et ONU-Femmes. Il a également fait référence à d'autres collaborations, notamment avec l'institut Gallup et la FAO sur l'égalité hommes-femmes au service de la sécurité alimentaire et avec l'ONG Women Deliver.

## **Ressources, questions financières et budgétaires**

### **Rapport annuel du Comité d'audit (2018/EB.A/12) (pour approbation)**

97. Le Président du Comité d'audit a présenté le rapport annuel, qui portait essentiellement sur le renforcement du mandat du Comité, les progrès accomplis par le PAM en ce qui concerne l'élaboration et le renforcement des politiques et des structures de gestion globale des risques et de contrôle interne, ainsi que les faits les plus récents concernant la gestion des questions de déontologie.
98. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les conclusions positives globales du rapport. Avec la mise en œuvre de la feuille de route intégrée, le recours accru aux transferts de type monétaire et les problèmes liés à l'augmentation des besoins et au nombre sans précédent de situations d'urgence, la gestion des risques et les contrôles internes revêtaient plus d'importance que jamais. Les membres du Conseil ont instamment prié la direction de veiller à ce que les contrôles soient pleinement mis en œuvre et de préciser les rôles respectifs des bureaux régionaux, des bureaux de pays et des unités du Siège en la matière. Ils ont salué l'augmentation des ressources allouées au Bureau de l'Inspecteur général.
99. Des inquiétudes ont été exprimées au sujet de l'insuffisance des compétences du personnel, en particulier en rapport avec les engagements humanitaires du PAM et le recours aux transferts de type monétaire, des défaillances des systèmes d'information et du manque de données, de l'augmentation du nombre de cas de malversation signalés, de la nécessité de s'assurer que les ressources étaient suffisantes pour renforcer la gestion des risques et les contrôles internes, mettre en œuvre la feuille de route intégrée et tirer parti des données d'expérience. Les membres du Conseil ont encouragé le Secrétariat à continuer de rechercher des solutions à ces problèmes.
100. Le Président du Comité d'audit a confirmé que le PAM suivait les meilleures pratiques de gestion des risques et de contrôle interne, notamment en actualisant régulièrement les registres des risques et en s'attachant à définir les catégories de risque et l'appétence pour le risque. Il s'est dit encouragé par les progrès des responsables sur la voie de la maturité des processus de gestion des risques, il pensait néanmoins qu'il était possible de mettre en place des contrôles informatisés plus "intelligents", en particulier pour les transferts de type monétaire. Il convenait avec les membres du Conseil que, tout en renforçant les contrôles pour les programmes de transferts de type monétaire, le PAM ne devrait pas perdre de vue les risques que posaient les distributions de produits alimentaires en nature.
101. La progression du nombre de cas de malversation signalés résultait, tout au moins en partie, de la prise de conscience accrue due à l'introduction de la politique et des outils destinés à combattre la fraude et la corruption. Le Comité a encouragé la direction à mettre en place des processus permettant de répondre rapidement aux allégations de harcèlement, de harcèlement sexuel et d'abus de pouvoir, dont le nombre allait probablement également augmenter du fait de la prise de conscience accrue.
102. Le Secrétariat a ajouté que les rôles des différentes unités du PAM en matière de contrôle étaient précisés dans le cadre de contrôle qui serait présenté au Conseil ultérieurement au cours de la session. La tenue de la réunion du Comité d'audit dans les bureaux régionaux, comme l'avait suggéré un membre du Conseil, serait complexe à organiser d'un point de

vue logistique, mais des rencontres pouvaient être planifiées pour que les membres du Comité rencontrent les directeurs régionaux au Siège du PAM.

### **Rapport annuel de l'Inspectrice générale et note du Directeur exécutif (2018/EB.A/13) (pour examen)**

103. L'Inspectrice générale a présenté le rapport annuel de son bureau, qui ne signalait aucune défaillance importante des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle au PAM susceptible d'en compromettre sérieusement les activités. Des recommandations y étaient formulées toutefois pour améliorer l'environnement du contrôle et les processus de détection de la fraude.
104. En réponse, la direction a souligné les efforts mis en œuvre pour améliorer la gestion des données sur les bénéficiaires, la planification des effectifs pour la mise en œuvre de la feuille de route intégrée et l'évaluation des organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres partenaires.
105. Les membres du Conseil ont salué la qualité et la teneur du rapport. Ils ont instamment prié le PAM de veiller à ce que le personnel des bureaux de pays dispose des compétences nécessaires pour mettre en œuvre la feuille de route intégrée, de faire en sorte que la charge que représentaient de multiples crises ne compromette pas les contrôles internes du PAM et d'appliquer toutes les recommandations en instance, en particulier celles qui avaient trait aux achats et au contrôle des ONG. Certains membres se sont dit déçus du fait que les responsabilités relatives au contrôle ne fassent pas encore partie des attributions des responsables, et l'un d'eux a demandé pourquoi l'un des rapports d'audit n'avait pas été évalué. Des membres ont fait part de leur inquiétude au sujet de la protection des données, affirmant leur volonté d'aider le PAM à résoudre ce type de problèmes, et espéraient que la politique révisée relative à la protection des données serait prête pour que le Conseil l'examine à sa deuxième session ordinaire de 2018. Un membre a fait remarquer que deux cas seulement d'exploitation et d'atteintes sexuelles avaient été signalés en 2017, laissant à penser qu'ils seraient plus nombreux lorsque les mécanismes de transmission de l'information seraient en place.
106. L'Inspectrice générale a confirmé que les cas d'exploitation sexuelle signalés étaient en progression: entre janvier et mai 2018, le bureau avait reçu 10 signalements, dont certains concernaient des ONG partenaires, et le volume global d'appels reçus par la permanence téléphonique avait doublé depuis 2017. Le Bureau avait accru ses effectifs, avec deux enquêteurs à temps plein en Ouganda et un au Yémen.
107. La direction a expliqué que le rapport d'audit qui n'avait pas été évalué était un rapport qui regroupait des évaluations de nombreuses institutions des Nations Unies sur l'utilisation des fonds en Éthiopie; la partie concernant le PAM était une évaluation de 2016 et avait été jugée "partiellement satisfaisante". Le financement du Bureau de l'audit interne était la toute première priorité et la direction entendait présenter en novembre au Conseil la politique révisée sur la protection des données, comme il le lui avait demandé. Un examen complet des effectifs était en cours, et la planification des effectifs à long terme était envisagée, laquelle incluait une équipe de renfort pour les interventions d'urgence, un vivier de talents futurs et un investissement plus important dans les ressources humaines. Le Cadre de résultats institutionnels pour 2017-2021 était essentiel pour assurer le suivi des activités, et les outils étaient en place pour aider les bureaux de pays à l'appliquer et à utiliser des techniques de collecte de données à l'aide d'appareils mobiles. La stratégie de suivi institutionnel du PAM allait être publiée dans le courant du mois. La direction continuait de s'attaquer aux problèmes de fraude et de corruption, et une politique révisée de gestion globale des risques devait être présentée au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2018. Une plateforme de gestion des risques en ligne qui assurerait le suivi de l'application

des recommandations relatives au contrôle, notamment en matière de fraude et de corruption, allait être lancée.

### **Utilisation des réserves du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (2018/EB.A/14) (pour approbation)**

108. Constatant que le solde de clôture prévu pour 2018 du Compte de péréquation des dépenses AAP se montait à 259,8 millions de dollars, soit un niveau nettement supérieur à l'objectif prescrit qui correspondait au financement de cinq mois d'opérations, et que le Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs devait être reconstitué, les membres du Conseil ont fait remarquer que le transfert proposé par la direction du Compte de péréquation des dépenses AAP à ce Fonds aiderait les donateurs à faire des dons en nature et répondrait à l'obligation de recouvrement intégral des coûts, ce qui les inciterait à fournir des ressources en faveur des opérations du PAM. Le financement du Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs favoriserait par ailleurs la coopération Sud-Sud et la prise en main des opérations par les gouvernements; le montant qu'il était proposé de transférer au Compte d'intervention immédiate (CII) faciliterait l'intervention rapide du PAM en situations d'urgence en l'absence d'autres financements, tout en maintenant ses caractéristiques de renouvellement et de reconstitution.
109. Des membres ont posé des questions sur l'incidence à long terme des allocations du Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs sur les PSP et sur la manière dont le PAM, qui ne disposait pas de ressources de base, financerait ses contributions au système des coordonnateurs résidents du nouveau dispositif des Nations Unies pour le développement. Des membres ont également demandé des précisions sur le nombre de nouveaux donateurs que le PAM avait trouvés en collaborant avec des gouvernements dans le cadre du Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs. Ils ont également suggéré que le taux de recouvrement des CAI soit revu dans le plan de gestion suivant, qu'il soit envisagé de donner aux donateurs, y compris au secteur privé, la possibilité de contribuer directement à ce Fonds, et que la direction communique plus de renseignements sur les avantages à long terme de la redynamisation du Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs.
110. La direction a remercié le Conseil pour ses apports, précisant que le Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs avait certes soutenu des accords de couplage au cours des 15 années précédentes, mais n'avait représenté que 10 pour cent environ des sommes fournies par les gouvernements, ce qui était probablement trop peu pour avoir un grand retentissement sur bien des PSP. L'annexe II du rapport portant sur l'utilisation du Compte de péréquation des dépenses AAP (WFP/EB.A/2018/6-C/1/Rev.1) décrivait le fonctionnement du Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs, mais de plus amples détails pouvaient être fournis à son sujet, peut-être dans le rapport annuel sur les résultats, et la direction tiendrait compte des suggestions qui avaient été faites au sujet de l'autorisation des dons directs, notamment du secteur privé. La direction a également confirmé que 30 pays avaient fait des dons qui n'auraient pas été possibles sans le financement du Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs. Le système de financement des coordonnateurs résidents était encore à l'étude dans le cadre des négociations sur la réforme des Nations Unies, et la question du taux des CAI pourrait être abordée à l'occasion du débat sur le plan de gestion suivant.

### **Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2017) (2018/EB.A/15) (pour approbation)**

111. À la suite de la présentation du rapport du Secrétariat sur les mécanismes de préfinancement du PAM, qui indiquait notamment que les prêts internes en faveur de projets avaient progressé en 2017 et que les avances faites au titre du Mécanisme de

préfinancement global et du CII en 2017 avaient toutes été remboursées, les membres du Conseil ont dit que les prêts internes en faveur des projets avaient permis d'éviter des ruptures d'approvisionnement et avaient amélioré l'efficacité des achats de produits alimentaires, et que le CII avait joué un rôle essentiel pour sauver des vies au sein des populations dont l'insécurité alimentaire était la plus grave. Les membres du Conseil se sont également prononcés en faveur du relèvement proposé du plafond du Mécanisme de gestion globale des vivres à 500 millions de dollars pour appuyer les petits producteurs agricoles et en faveur des achats sur les marchés régionaux, indiquant que le versement rapide des fonds par ce Mécanisme le rendait extrêmement utile pour faciliter les achats aux petits producteurs. Les achats effectués par le biais du Mécanisme de gestion globale des vivres favorisaient par ailleurs le développement durable et présentaient d'autres avantages, notamment le fait de pouvoir acheter en gros à l'avance à des prix avantageux. Il a été également précisé que la part des produits alimentaires achetés via ce Mécanisme aux niveaux local et régional avait augmenté, passant de 2 pour cent de la quantité totale de produits achetés en 2011 à 45 pour cent en 2017; soulignant toutefois que les denrées achetées par l'intermédiaire de ce Mécanisme devraient dans la mesure du possible être produites sur place pour que ces achats aient un impact maximal sur le développement local, des précisions ont été demandées à la direction au sujet des efforts mis en œuvre pour que 10 pour cent au moins des aliments achetés proviennent d'exploitations familiales. Il a également été dit qu'il ne suffisait pas de définir des quotas et que, pour accroître le plus possible la productivité et les revenus des petits exploitants, il importait d'adopter un plan global, avec des objectifs et des définitions précis, en partenariat avec la FAO et le FIDA.

112. La direction a remercié les membres pour leur soutien au Mécanisme de gestion globale des vivres, soulignant que la rapidité du versement de ces fonds était effectivement un facteur crucial qui en faisait tout l'intérêt. La direction recourait à ce Mécanisme au nombre des moyens qui lui permettaient de se procurer au moins 10 pour cent des produits alimentaires auprès de petits producteurs, sur lesquels des renseignements supplémentaires seraient fournis au cours du débat sur les achats de la session en cours. Elle estimait que le Mécanisme de préfinancement global pourrait avoir plus de pertinence au cours de la mise en œuvre de la feuille de route intégrée qu'il n'en avait eu auparavant avec le système fondé sur les projets, et qu'elle étudierait plus avant cette question lors de l'examen des mesures à prendre pour résoudre les problèmes liés aux conditions d'affectation imposées par les donateurs.

**Point sur l'application de la résolution 70/244 de l'Assemblée générale par le PAM s'agissant du relèvement de l'âge réglementaire de départ à la retraite des membres du personnel du PAM (2018/EB.A/16) (pour examen)**

113. Le Directeur de la Division des ressources humaines a indiqué que, le 8 juin 2018, le Conseil de la FAO avait modifié le Règlement du personnel et fixé l'âge réglementaire de départ à la retraite des membres du personnel du PAM à 65 ans, avec effet immédiat. Comme la résolution de l'Assemblée générale en fixait la date de mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Directeur exécutif avait, à titre de mesure temporaire en attendant que soit adopté le nouvel âge de départ à la retraite, accordé des dérogations à la demande de membres du personnel qui allaient avoir 62 ans au 1<sup>er</sup> janvier ou après. Vingt-quatre dérogations avaient été accordées.
114. Le Conseil a accueilli avec satisfaction la décision du Conseil de la FAO et a félicité le PAM de sa réactivité, en particulier le Directeur exécutif, qui avait appliqué une solution concrète en attendant la modification du Règlement du personnel.

**Comptes annuels vérifiés de 2017 (2018/EB.A/17) (pour approbation)**

115. Le Secrétariat a appelé l'attention sur l'opinion non assortie de réserves émise au sujet des comptes de 2017 ainsi que sur l'augmentation des recettes et des dépenses et sur la diminution de l'excédent. Les actifs nets du PAM, qui se montaient à 4,4 milliards de dollars, suffisaient à financer cinq mois d'activités opérationnelles. Le niveau des dépenses effectives avait dépassé celui qui était indiqué dans le Plan hiérarchisé de 2017. La déclaration sur le contrôle interne signalait deux nouvelles faiblesses, à savoir la gestion des bénéficiaires et la cybersécurité.
116. L'Auditeur externe a assuré le Conseil que les états financiers de 2017 rendaient fidèlement compte de la situation financière du PAM et que les procédures de gestion financière étaient saines. Les recommandations issues de l'audit concernaient pour l'essentiel l'amélioration des contrôles relatifs aux transferts de type monétaire, aux contributions à recevoir, aux systèmes informatiques, à l'outil COMET et au calcul de la valeur des contributions en nature. Il était essentiel que tous les bureaux de pays saisissent régulièrement leurs données dans COMET pour garantir l'exactitude et la disponibilité des registres et du rapprochement des données.
117. Comme les besoins des interventions de niveau 3 augmentaient, les membres du Conseil se sont dit rassurés de savoir que les finances du PAM étaient bien gérées. Ils ont approuvé l'accent mis sur les transferts de type monétaire et sur les améliorations de la gestion des données concernant les bénéficiaires et des pistes d'audit, et ont vivement exhorté le PAM à optimiser ses dispositifs de gestion et de contrôle des bénéficiaires; le risque de fraude, par exemple, pouvait être géré si les contrôles inclus dans les outils SCOPE, WINGS et COMET étaient appliqués avec rigueur. Les membres du Conseil ont demandé des assurances quant aux contrôles mis en place par le PAM pour couvrir le nombre croissant de PSP et ont instamment prié le PAM de s'assurer que toutes les recommandations étaient appliquées dans les délais impartis afin de permettre le suivi des progrès.
118. Remerciant le Conseil pour ses contributions, la direction a dit que toutes les recommandations seraient mises en œuvre pour la fin de 2018, à l'exception du lancement de SCOPE pour les transferts de type monétaire, lequel était prévu pour 2019. Des ressources étaient affectées en priorité pour faciliter la saisie des données dans les systèmes du PAM et appuyer le processus de numérisation en cours; il était prévu de regrouper les données des outils COMET et WINGS. Le Secrétariat a fait remarquer que le plan d'action du PAM destiné à combattre la fraude était déjà en place et prévoyait d'envoyer des missions sur le terrain pour appuyer les mesures de lutte contre la fraude dans les bureaux de pays, financées par le budget AAP.

**Rapport de l'Auditeur externe sur les pertes liées aux approvisionnements alimentaires et réponse de la direction du PAM aux recommandations (2018/EB.A/18) (pour examen)**

119. L'Auditeur externe a indiqué que les pertes de produits alimentaires dont le PAM faisait état représentaient moins de 1 pour cent de la quantité totale de denrées prises en charge, tant en valeur qu'en volume. Ce chiffre soutenait avantageusement la comparaison avec une moyenne mondiale qui se situait à 7 pour cent, mais le PAM n'incluait pas certains coûts, notamment les coûts de destruction des produits endommagés ou ceux des produits perdus avant livraison dans le pays destinataire ou après distribution aux bénéficiaires. Sur la base des constatations de l'audit, l'Auditeur externe a formulé des recommandations concernant les renseignements fournis au Conseil sur les pertes de produits alimentaires et le dispositif d'auto-assurance du PAM, le contrôle par le PAM des prestataires extérieurs et les systèmes informatiques du PAM servant à assurer le repérage et le suivi des denrées tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

120. La direction a fait état des progrès de la mise en œuvre des recommandations. S'agissant des deux recommandations avec lesquelles elle n'était qu'en partie d'accord, elle envisageait de répondre pleinement à la recommandation 2 lorsqu'elle aurait examiné les constatations d'un examen extérieur récemment réalisé sur la gestion des fournisseurs; en réponse à la recommandation 4, elle a proposé d'inclure dans les plans de gestion futurs des renseignements sur les recettes, les dépenses et le solde du compte d'auto-assurance et d'autres comptes spéciaux d'envergure mentionnés à la section 5 du plan de gestion en vigueur.
121. Les membres du Conseil étaient d'accord avec l'Auditeur externe sur le fait que la mise en œuvre des recommandations aiderait à améliorer l'efficacité et l'efficacéité du PAM et à atténuer les risques pour ses finances et sa réputation, et ont dit qu'il était essentiel de réduire le plus possible les pertes de produits alimentaires. Ils ont notamment accueilli avec satisfaction les recommandations relatives à l'amélioration du suivi et des rapports sur toutes les pertes et à la détection des défaillances des processus et des mécanismes de suivi et de contrôle. Les enseignements tirés de la mise en œuvre des recommandations pourraient servir à élaborer les programmes de pays et les programmes régionaux, mais les membres du Conseil ont reconnu que l'application de certaines recommandations pourrait poser des problèmes financiers et d'autre nature.
122. En réponse, le Secrétariat a précisé que les rapports actuels se concentraient sur les pertes de produits alimentaires ayant une incidence financière directe pour le PAM. Le recours accru aux mécanismes de dépôt de plainte et de remontée de l'information provenant des bénéficiaires faciliterait la collecte de renseignements sur les pertes de produits alimentaires après distribution. Le PAM envisageait d'améliorer son système d'assurance qualité en recensant les différents risques associés à des produits et contextes divers. L'augmentation des achats aux petits producteurs agricoles ne devrait pas avoir d'incidence sur les pertes de produits tant que les normes de qualité étaient respectées. S'agissant des effectifs, 82 pour cent du personnel de la chaîne d'approvisionnement du PAM étaient recrutés localement, mais 29 pour cent seulement étaient des femmes.
123. L'Auditeur externe a dit que des détails sur le compte d'auto-assurance pouvaient effectivement être inclus dans le plan de gestion annuel.

**Rapport de l'Auditeur externe sur la mise à l'échelle des ressources durant les interventions d'urgence et réponse de la direction du PAM aux recommandations (2018/EB.A/19) (pour examen)**

124. L'Auditeur externe a expliqué qu'il avait choisi de procéder à un audit de la mise à l'échelle des ressources durant les interventions d'urgence en raison du nombre croissant de situations d'urgence qui nécessitaient une intervention du PAM et qui risquaient d'en solliciter de manière excessive les ressources et les capacités. L'audit et les recommandations formulées se rapportaient à la gouvernance, en particulier l'activation des interventions de niveaux 2 et 3, au financement et aux ressources humaines.
125. Le Secrétariat a constaté avec satisfaction que cet audit et ses recommandations tombaient à point nommé. Les protocoles provisoires récemment révisés précisaient les critères d'activation, d'intensification et de poursuite des interventions d'urgence du PAM et seraient alignés sur ceux de l'ensemble du système des Nations Unies, que le Comité permanent interorganisations était en train de revoir. Une nouvelle stratégie relative à la mobilisation de renforts entendait garantir que du personnel qualifié soit disponible pour déploiement rapide en cas d'urgence, et le programme de formation fonctionnelle et d'appui pour les interventions d'urgence (FASTER) était en cours dans les bureaux régionaux afin de former le personnel national sur le terrain.

126. Les membres du Conseil attendaient avec intérêt de recevoir de plus amples renseignements sur les nouveaux protocoles et critères d'activation des interventions d'urgence et sur le coût global de celles-ci. Pour aider à mobiliser les ressources nécessaires, les membres ont recommandé que le Secrétariat fournisse plus de détails aux États membres et aux autres donateurs potentiels sur toutes les interventions d'urgence qu'il déclarait. Le PAM devrait notamment préciser les raisons motivant ses décisions d'activation qui différaient de celles du Comité permanent interorganisations. Les membres ont également souligné l'importance de l'application de la recommandation 3 concernant le renforcement des mesures préparatoires destinées à réduire les risques.
127. Certains membres du Conseil ont demandé pour quelle raison la direction n'était qu'en partie d'accord avec la recommandation 7. Comme il fallait veiller à ce que du personnel doté des compétences adéquates soit disponible pour les interventions immédiates en cas de situations d'urgence survenant brusquement, des membres ont suggéré que le déploiement hors de leur pays ou de leur région soit envisagé lors des évaluations des prestations professionnelles des directeurs de pays et des directeurs régionaux. Le Secrétariat devrait par ailleurs affecter des ressources suffisantes pour étayer le fichier des agents mobilisables pour les interventions d'urgence, notamment dans le cadre de la formation FASTER.
128. Le Secrétariat a proposé que la possibilité d'informer les membres de l'activation ou de la désactivation des interventions d'urgence de niveaux 2 et 3 soit examinée par le Bureau du Conseil; l'information pourrait figurer, par exemple, dans les comptes-rendus trimestriels sur les opérations. Le Conseil serait également informé au sujet des nouveaux protocoles d'activation dès qu'ils seraient prêts.
129. Expliquant la raison pour laquelle la direction était en partie en désaccord avec la recommandation 7, le Secrétariat a dit que, comme les directeurs de pays étaient tenus de rendre compte des résultats obtenus dans leur pays respectif, la direction cherchait à mettre en place un système qui garantirait la disponibilité de renforts sans avoir à s'en remettre au personnel des bureaux de pays.

### **Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe (2018/EB.A/20) (pour examen)**

130. Le Responsable du contrôle des risques a présenté au Conseil la situation concernant l'application des recommandations de l'Auditeur externe. Sur les 63 recommandations en instance depuis la dernière session annuelle du Conseil, 30 avaient été mises en œuvre ou avaient été classées. Les 10 recommandations non appliquées concernant la chaîne d'approvisionnement avaient été classées, tout comme les sept recommandations se rapportant à l'alimentation scolaire.
131. Sur les 40 recommandations en attente, 35 avaient été formulées au cours de l'année précédente. Les cinq recommandations les plus anciennes devaient être classées pour la fin de 2018. Certains problèmes demeuraient concernant la gestion des bénéficiaires, le niveau des effectifs et le rôle et la couverture géographique des bureaux régionaux.
132. Les membres du Conseil se sont félicités des progrès accomplis mais ont suggéré d'accélérer la mise en œuvre, demandant si les retards étaient imputables à la complexité des recommandations ou au manque de personnel. Ils ont souligné que l'application de nombre de ces recommandations pouvait entraîner des économies, par exemple en améliorant l'efficacité des achats, des distributions et de la gestion des transferts de type monétaire.
133. Certains membres ont, au sujet des recommandations relatives aux programmes d'alimentation scolaire et aux achats locaux, demandé plus de détails sur la manière dont le PAM prévoyait de s'approvisionner en denrées alimentaires auprès des exploitations familiales, invitant instamment le PAM à donner la priorité au renforcement des capacités

nationales. Des membres ont également demandé que les décisions relatives à la fermeture de bureaux locaux et au transfert des responsabilités à des entités nationales soient prises en consultant de près les gouvernements concernés.

134. Le Responsable du contrôle des risques a assuré le Conseil que de solides systèmes de suivi de l'application des recommandations étaient en place. La lenteur perçue était due à la complexité de certaines des recommandations et à la rigueur avec laquelle le PAM entendait les mettre en œuvre.
135. S'agissant de l'alimentation scolaire, la direction a dit que le cadre applicable aux repas scolaires utilisant la production locale avait été complété et serait publié sous peu. Le PAM avait conscience de l'importance que revêtait l'encadrement national de ces activités et continuerait de fournir un appui technique aux programmes nationaux.
136. Le Directeur de la Division des ressources humaines a précisé que les recommandations relatives aux ressources humaines étaient complexes et qu'il fallait par conséquent du temps pour les appliquer. Le PAM avait conscience qu'il était nécessaire de trouver un juste équilibre en ce qui concerne l'utilisation des contrats de courte durée. Le recours aux consultants permettait au PAM de faire des économies et de disposer d'une marge de manœuvre en lui fournissant des renforts mobilisables en cas de besoin. La nature imprévisible du mode de financement du PAM était une difficulté supplémentaire s'agissant d'engager du personnel sur le long terme, mais la feuille de route intégrée était une occasion de procéder à un examen global des effectifs et de prévoir des contrats de plus longue durée.
137. De manière plus générale, le PAM prévoyait de planifier plus systématiquement ses effectifs, en étayant la plateforme d'analyse des données sur les ressources humaines pour qu'elle permette aux responsables d'évaluer leurs équipes, d'analyser l'équilibre entre les sexes et de planifier les départs à la retraite. Un investissement supplémentaire était nécessaire pour créer une équipe chargée de la planification des effectifs et mettre en place les outils adaptés.
138. Le Directeur de l'audit externe a précisé que la vitesse de mise en œuvre n'était pas inquiétante dans la mesure où bien des recommandations étaient de nature structurelle et donc liées à d'autres réformes et où la plupart des recommandations en instance n'avaient été formulées qu'en juin 2017.

## Rapports d'évaluation

### Rapport annuel sur l'évaluation en 2017 et réponse de la direction (2018/EB.A/21)

*(pour examen)*

139. La Directrice de l'évaluation a présenté le deuxième rapport annuel sur l'évaluation publié en application de la politique d'évaluation du PAM en vigueur. De nets progrès avaient été faits pour instaurer une culture de l'évaluation à l'échelle de tout le PAM, mais pour maintenir le rythme, il faudrait disposer d'un financement durable et de personnel doté des compétences requises pour assurer la fonction d'évaluation au PAM.
140. La direction a confirmé l'utilité des évaluations pour préparer et mettre en œuvre les PSP et d'autres éléments de la feuille de route intégrée, ainsi que les opérations du PAM.
141. Les membres du Conseil se sont félicités de l'extension de la couverture de l'évaluation et de l'utilisation accrue des constatations des évaluations pour concevoir et mettre en œuvre les programmes. Faisant remarquer que la commande par les bureaux de pays d'évaluations décentralisées était la preuve d'un regain d'intérêt pour l'évaluation à l'échelle de tout le PAM, ils ont noté que des stratégies régionales d'évaluation étaient en cours d'élaboration et ont salué la nomination de responsables régionaux de l'évaluation. Ils ont par ailleurs relevé avec plaisir l'augmentation du nombre d'évaluations réalisées

conjointement avec d'autres organisations et ont encouragé le PAM à intensifier cette collaboration.

142. Accueillant avec satisfaction les plans d'évaluation de tous les PSP et la couverture accrue des interventions d'urgence de niveaux 2 et 3, les membres ont fait remarquer qu'il pourrait s'avérer difficile de mobiliser les ressources financières et autres nécessaires.
143. En réponse et sur d'autres points, la Directrice de l'évaluation a indiqué qu'à compter de 2019 les fonds nécessaires pour évaluer les PSP seraient inscrits dans les budgets des PSP, et que le budget AAP serait donc moins sollicité. En revanche, son bureau aurait besoin de personnel et de fonds supplémentaires à partir de 2019 pour pouvoir gérer le nombre accru d'évaluations de portefeuille de pays et d'évaluations décentralisées. La direction a ajouté que les options envisagées pour accroître les financements destinés à l'évaluation incluaient entre autres le recours aux contributions multilatérales.
144. Il existait en particulier des possibilités accrues d'évaluations conjointes au niveau décentralisé. Le modèle du PAM offrait des possibilités de réaliser des évaluations conjointes avec d'autres institutions disposant de fonctions d'évaluation décentralisées similaires. S'agissant de la résolution 69/237 de l'Assemblée générale, les responsables régionaux de l'évaluation du PAM collaboraient avec les réseaux régionaux d'évaluation afin de renforcer les capacités d'évaluation nationales.
145. Au sujet de la diversité géographique des équipes d'évaluation, la Directrice de l'évaluation a indiqué que quatre des 24 accords à long terme avaient été conclus avec des prestataires de services de pays comptant parmi les moins avancés; des renseignements supplémentaires sur l'équilibre géographique des équipes d'évaluation seraient fournis dans les rapports annuels sur l'évaluation futurs.

**Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de protection humanitaire pour 2012-2017 et réponse de la direction (2018/EB.A/22) (pour examen)**

146. L'équipe d'évaluation a remercié la direction et le Conseil pour leur collaboration. Elle constatait dans son rapport que les processus politiques étaient sains et fondés sur des éléments factuels suffisants. Elle avait cependant repéré des faiblesses, notamment l'insuffisance de la responsabilisation, des rapports et des systèmes de gestion des données et le caractère limité des objectifs; il était également manifeste que les questions ayant trait à la protection étaient souvent reléguées à l'arrière-plan de celles liées à problématique hommes-femmes. L'une des constatations majeures était qu'il fallait respecter la dignité de tous les bénéficiaires. Des ressources supplémentaires étaient requises pour maintenir la politique en matière de protection et des orientations stratégiques et un encadrement institutionnels plus clairs étaient essentiels pour garantir l'application cohérente de la politique et concilier des priorités concurrentes.
147. Le Secrétariat a approuvé les six recommandations et reconnu la nécessité d'un encadrement plus efficace par les hauts responsables. Il a fait remarquer que la mise en œuvre de la politique devait être concrètement axée sur le contexte, les besoins, l'accessibilité et les partenariats et avait conscience que le PAM, en raison de sa grande visibilité, devait être vu comme appliquant un dispositif de protection sûr.
148. Le Conseil a félicité le PAM d'avoir systématiquement pris en compte la protection aux stades de la planification et des opérations, conformément aux engagements du Comité permanent interorganisations, notant que l'insécurité et les problèmes de logistique expliquaient certaines des défaillances relevées; d'autres difficultés concernaient la définition étroite des indicateurs institutionnels et l'amalgame fréquent entre les questions liées à la protection et celles ayant trait à la problématique hommes-femmes. Une formation pratique, y compris du personnel des partenaires, était nécessaire pour faciliter la mise en

œuvre de la politique. Les membres du Conseil ont recommandé d'élargir les attributions des hauts responsables pour qu'elles englobent la responsabilité et l'obligation de rendre comptes des questions liées à la protection, et ont dit que la volonté du PAM de prendre la protection en compte dans toutes ses opérations serait motivante pour les donateurs.

149. Les membres du Conseil ont instamment prié le PAM de veiller à ce que les personnes handicapées et les personnes âgées soient prises en compte dans la politique de protection en tant que groupes vulnérables; ces personnes devraient être consultées sur leurs besoins de protection et leurs capacités devraient être reconnues. D'autres groupes vulnérables ayant des besoins particuliers en matière de protection devaient être visés, notamment les femmes et les enfants handicapés ainsi que les personnes vivant sous occupation. Des fonds supplémentaires, une meilleure gestion des données et une formation spéciale seraient nécessaires pour s'attaquer aux problèmes liés à la protection, en partenariat avec d'autres acteurs. Les membres du Conseil ont demandé qu'un calendrier soit défini pour la mise en œuvre des recommandations, au moyen de mesures concrètes, réalistes et s'adaptant à l'évolution des besoins.
150. Certains membres du Conseil se sont prononcés en faveur de l'adoption d'une nouvelle politique en matière de protection afin de faire face à l'évolution de l'environnement opérationnel; la protection n'était pas seulement une politique, il s'agissait aussi d'un état d'esprit qui avait une incidence sur les modalités d'appui aux bénéficiaires et pouvait favoriser l'atténuation des catastrophes, la prise en charge des projets, la prévention des risques et la pérennité de l'action. Il était vital de ne pas nuire et de faire du bien dans les meilleures conditions possibles.
151. Les évaluateurs étaient aussi d'avis qu'il aurait été utile de consulter davantage les bénéficiaires mais ont fait remarquer que le temps et les ressources disponibles ne l'avaient pas permis. L'analyse des réactions qui leur étaient remontées avait toutefois fourni de précieux renseignements.
152. Le Secrétariat a reconnu la nécessité d'un engagement plus ferme des hauts responsables, sous l'égide du Directeur exécutif, faisant remarquer que toute nouvelle politique serait élaborée à l'issue de consultations avec les partenaires et les gouvernements sur des sujets tels que la protection contre la violence. Un spécialiste du handicap était actuellement recruté, et des formations et des directives relatives à la politique en matière de protection humanitaire étaient en préparation. Le Secrétariat a indiqué que les définitions utilisées pour toutes les questions se rapportant à la protection étaient celles du Comité permanent interorganisations.

**Rapport succinct de l'évaluation des politiques du PAM relatives aux principes humanitaires et à l'accès aux populations à des fins humanitaires (2004-2017) et réponse de la direction (2018/EB.A/23) (pour examen)**

153. Les évaluateurs ont dit que les politiques du PAM relatives aux principes humanitaires et à l'accès étaient cohérentes et pertinentes mais que la mise en œuvre en était parfois insuffisante par manque de clarté de la terminologie. L'accès du PAM aux bénéficiaires était considéré bon mais le suivi devrait être amélioré. La connaissance des principes humanitaires était inégale au sein du personnel, mais le PAM avait maintenu sa réputation en matière d'humanité et d'impartialité. Les perceptions extérieures du PAM étaient variables parce qu'il était parfois vu comme étant favorable au gouvernement, par exemple lorsqu'il utilisait des escortes armées dans les zones peu sûres, et que l'indépendance opérationnelle et la neutralité dont il avait besoin étaient souvent mal comprises, en particulier quand sa collaboration avec des partenaires était perçue comme compromettant sa neutralité.

154. Le Secrétariat a fait remarquer que, du fait de l'évolution du contexte opérationnel, il était demandé au PAM de faire davantage alors même que la responsabilité envers les bénéficiaires et les partenaires restait sa préoccupation primordiale. Le PAM avait les moyens de s'acquitter de sa mission, mais le suivi était essentiel pour voir dans quel cas la nécessité d'établir des priorités pouvait être considérée comme compromettant sa neutralité et le respect des principes humanitaires. Sur les huit recommandations, cinq avaient été intégralement acceptées et trois l'avaient été en partie, comme l'indiquait le document contenant la réponse de la direction.
155. Les membres du Conseil ont dit que le PAM jouissait d'une bonne réputation pour ce qui est de l'humanité, mais qu'il n'était pas toujours bien vu pour son impartialité et sa neutralité. Les membres du Conseil ont reconnu qu'il était nécessaire de procéder à des arbitrages et qu'il fallait le faire au cas par cas. Certains membres ont suggéré d'élaborer une nouvelle politique relative aux principes humanitaires.
156. Les membres du Conseil se sont félicités de la qualité et de la portée de l'évaluation ainsi que des éléments factuels sur lesquels elle était fondée. D'aucuns étant d'avis que la fourniture de l'assistance humanitaire était politisée, les membres du Conseil ont recommandé que le PAM veuille à être perçu comme impartial et neutre, en particulier par les parties prenantes extérieures. Comme la compréhension des principes humanitaires par le personnel était inégale, les membres ont également recommandé d'intensifier le renforcement des capacités et la formation, conformément aux normes du Comité permanent interorganisations, précisant que si le personnel comprenait pleinement les questions humanitaires, il ne serait pas nécessaire d'élaborer une nouvelle politique. Ils ont suggéré que la définition du terme "accès" tienne compte des cas où l'assistance était livrée aux bénéficiaires et de ceux où les bénéficiaires devaient accéder à l'assistance. L'importance de la bonne communication avec les parties prenantes a été soulignée, et les membres ont suggéré que le PAM publie des protocoles relatifs à l'accès, à la prise des décisions et aux mesures acceptables et qu'il précise les questions se rapportant à l'obligation de rendre des comptes.
157. Étant donné que les contributions assorties de conditions rigoureuses entraînaient des difficultés opérationnelles qui faisaient que le PAM était mal vu, les membres du Conseil ont demandé comment le programme envisageait de mobiliser davantage de financements pluriannuels. Le respect des principes et du droit humanitaires était certes la préoccupation primordiale, mais le PAM devait pouvoir agir avec souplesse si les circonstances l'exigeaient. Les membres du Conseil ont recommandé que les priorités humanitaires soient précisées dans les contrats conclus avec les partenaires et ont demandé des précisions au sujet des plans relatifs à l'amélioration des procédures de suivi et de sélection des partenaires.
158. Les évaluateurs ont remercié les membres du Conseil pour leurs apports, précisant que des experts extérieurs avaient effectué le travail de fond. Les risques inhérents à la façon dont le PAM était perçu devaient être gérés en tenant compte de la grande diversité de ses partenaires et des intérêts des donateurs.
159. Comme il n'était pas essentiel de formuler de nouvelles politiques, le Secrétariat est convenu de faire mieux connaître les principes humanitaires au sein du personnel du PAM et de ses partenaires, et de mettre en œuvre les recommandations issues de l'évaluation. Il a remercié les donateurs qui avaient soutenu le travail réalisé sur les principes humanitaires. Au sujet du recours aux transferts de type monétaire dans le contexte de l'action humanitaire, le Secrétariat a dit que leur utilisation aiderait à atténuer l'impression que le PAM était injuste. Le PAM collaborait de manière transparente avec les acteurs non étatiques armés si nécessaire, mais uniquement dans le but d'accéder aux groupes vulnérables et même dans un tel cas, l'accès n'était pas forcément garanti.

**Point sur l'application des recommandations issues des évaluations****(2018/EB.A/24) (pour examen)**

160. Le Secrétariat a présenté le rapport, qui passait en revue les tendances de la mise en œuvre par la direction des recommandations issues des évaluations des opérations du PAM, notamment par type d'évaluation et par zone géographique. Le rapport portait sur les recommandations issues des évaluations présentées au Conseil entre 2008 et 2017. Le PAM, qui avait pour objectif de mettre en œuvre 100 pour cent des recommandations chaque année, avait atteint le taux moyen de 83 pour cent pour les cinq dernières années. Le Secrétariat a relevé une légère hausse des taux de mise en œuvre en 2017 et souligné que les rapports et les processus de remontée de l'information s'étaient améliorés ces dernières années.
161. Le Conseil n'a formulé aucune observation et la décision a été adoptée telle que présentée.

**Point sur l'achat de produits alimentaires (pour information)**

162. Le Secrétariat a indiqué que le montant total de 1,4 milliard de dollars de produits alimentaires achetés dans 100 pays correspondait essentiellement aux besoins croissants des interventions d'urgence de niveau 3. L'utilisation de nouveaux types de contrat et la mise à profit du pouvoir d'achat du PAM avaient permis de réaliser des économies non négligeables; le recours au Mécanisme de gestion globale des vivres avait raccourci les délais et garanti la continuité des approvisionnements.
163. S'inquiétant du fait que les achats aux petits producteurs agricoles ne représentaient que 2 pour cent des achats globaux, les membres du Conseil ont recommandé que les possibilités offertes par le Mécanisme de gestion globale des vivres soient étudiées plus avant. Ils ont recommandé que les besoins nutritionnels soient pris en compte dans toutes les procédures de passation de marchés de produits alimentaires, que l'utilisation de contrats favorables aux petits producteurs soit développée et que les avantages de l'ajout de légumes secs dans l'assortiment alimentaire soit examinés, étant donné que leur culture n'exigeait que des quantités relativement faibles d'eau et contribuait à la régénération des sols dégradés.
164. Compte tenu de la diversité des pays considérés, les membres du Conseil ont recommandé que des politiques et contrôles qualité intégrés soient mis en place et que les directives et les formations soient actualisées en conséquence. Ils ont demandé des précisions sur l'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM) et sur les définitions du statut des pays.
165. Remerciant le Conseil pour ses observations, le Secrétariat a indiqué que les OGM étaient définis dans le Codex Alimentarius de la FAO et que le PAM ne pouvait nullement influencer sur leur acceptabilité. La définition de pays en développement était précisée dans le document, dans le tableau indiquant les pays d'origine des produits. Le Secrétariat a souligné que les Achats au service du progrès pourraient faire passer à 10 pour cent, voire plus, la proportion achetée par le PAM à de petits producteurs, admettant que ceux-ci avaient besoin d'un appui supplémentaire pour devenir des fournisseurs du PAM; les nouveaux contrats seraient utiles à cet égard. Le Secrétariat a expliqué que l'assortiment alimentaire était défini en tenant compte des besoins, des financements et de la valeur nutritionnelle et que les légumes secs étaient l'un des produits achetés aux petits producteurs. Une nouvelle politique relative aux achats locaux était en cours d'élaboration.

**Présentation orale sur la visite conjointe sur le terrain des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM**

166. La visite conjointe sur le terrain des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM en Ouganda s'est déroulée du 28 avril au 6 mai. En attendant la présentation d'un rapport écrit à la deuxième session ordinaire du Conseil de

2018, le Président du Conseil d'administration du PAM et les cinq autres membres du Conseil ayant participé à cette visite en ont souligné les aspects marquants.

167. Les participants avaient apprécié le dosage entre réunions de haut niveau et rencontres sur le terrain, citant l'entretien plus long que prévu avec le Président ougandais, au cours duquel celui-ci avait réitéré l'engagement de son pays à continuer à accueillir des réfugiés. Le Premier Ministre avait souligné que le Gouvernement envisageait de procéder à l'enregistrement biométrique des plus de 1 million de réfugiés présents dans le pays, et les participants avaient également rencontré le Président du Parlement. Les possibilités qui leur avaient été données de s'entretenir directement avec les réfugiés avaient particulièrement impressionné les participants, qui ont rapporté que, malgré la générosité de l'Ouganda qui leur fournissait des terres pour construire leur logement et se nourrir, de nombreux ménages de réfugiés manquaient d'outils, de semences et d'autres intrants pour cultiver leurs terres, et l'extrême pauvreté était dans certaines régions à l'origine de tensions entre réfugiés et communautés d'accueil. D'autres difficultés concernaient la dégradation de l'environnement et de l'infrastructure causée par la fourniture de l'assistance humanitaire et la présence de vastes camps de réfugiés.
168. Les visites sur le terrain avaient également permis aux participants de se rendre dans des écoles et sur des marchés construits par et pour les réfugiés avec l'appui des Nations Unies, de voir des exemples de collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome, et de voir comment l'initiative Unis dans l'action fonctionnait sur le terrain.
169. Les participants ont remercié le directeur et le personnel du bureau de pays qui avaient organisé leur visite en Ouganda, précisant que leur visite les avait rendus fiers des activités que menait le PAM dans le pays.

**Présentation orale sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (pour information)**

170. Le Président a informé le Conseil au sujet de la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM, organisée par le FNUAP et tenue à New York le 1<sup>er</sup> juin. Un rapport écrit serait présenté au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2018. La réunion a été conduite par les présidents des conseils d'administration à partir de l'estrade, les représentants des diverses institutions prenant la parole ou répondant aux questions de leur place. Le Président a suggéré que cette façon de procéder soit adoptée pour les réunions conjointes des organes directeurs des institutions ayant leur siège à Rome.
171. Les discussions avaient porté sur trois sujets: les efforts communs pour renforcer la cohérence, la collaboration et l'efficacité sur le terrain; les méthodes de travail des conseils d'administration; et la façon de surmonter les inégalités entre pays et au sein de chacun d'entre eux, notamment entre les sexes, pour atteindre les ODD. Le Président du Conseil d'administration du PAM a présidé le débat sur ce dernier thème.
172. La discussion sur les méthodes de travail avait été particulièrement intense et avait porté sur l'élection des membres des bureaux des conseils d'administration, l'interaction entre les présidents des conseils d'administration, le nombre de sessions du conseil tenues chaque année, la collaboration entre les institutions et les États membres, la rationalisation des visites sur le terrain et la coordination interorganisations. Le Président avait expliqué le point de vue du Conseil d'administration du PAM sur ces questions, comme le lui avaient indiqué les autres membres du Bureau du Conseil, indiquant entre autres que les réunions conjointes des conseils d'administration étaient certes une excellente occasion d'examiner les domaines d'intérêt commun, mais n'étaient pas des instances décisionnelles puisque les décisions étaient prises par l'organe directeur de chaque institution.

173. Comme le PAM allait organiser la réunion conjointe de 2019, le Président avait invité à Rome, où se tiendrait la réunion, les conseils d'administration des organismes ayant leur siège à New York.

## Questions opérationnelles

### Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique

174. Comme la mise en œuvre de la feuille de route intégrée était presque achevée, le bureau régional avait commandé un rapport de synthèse sur les examens stratégiques réalisés à ce jour et avait démarré une analyse globale du nouveau portefeuille régional de PSP. Ce travail serait utile pour les examens stratégiques et les PSP qui seraient établis jusqu'en 2030. Le bureau régional travaillait par ailleurs avec d'autres institutions des Nations Unies pour renforcer la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition par les gouvernements et la coordination au sein des équipes des Nations Unies dans les pays; de bonnes pratiques avaient été élaborées en Afghanistan et en Inde. L'inclusion de pays tels que la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans le portefeuille était également à l'étude.
175. Compte tenu des risques élevés pendant la saison de la mousson, l'intervention de niveau 3 menée au Bangladesh avait été prolongée jusqu'en septembre 2018. Les distributions de vivres étaient régulièrement venues en aide à plus de 850 000 réfugiés, 150 000 personnes recevant un appui nutritionnel. La mise en place de SCOPE était quasiment achevée partout et faciliterait une intervention multisectorielle recourant davantage aux transferts de type monétaire. La collaboration dans le domaine de l'ingénierie se poursuivait entre le Gouvernement bangladais, le HCR, l'OIM et le PAM pour atténuer les effets de la mousson. En outre, un projet commun avait été lancé par la FAO, le HCR et l'OIM pour fournir un accès sûr aux combustibles et à l'énergie. Au total, les besoins jusqu'à la fin de 2018 se chiffraient à 212 millions de dollars.
176. À la suite de la visite du Directeur exécutif en mai, au cours de laquelle il avait pu rencontrer de hauts responsables du Gouvernement et visiter des sites de projet sur le terrain, la préparation d'un PSPP avait commencé, lequel devait être présenté au Conseil à sa première session ordinaire de 2019. Des plans d'urgence étaient également en cours de préparation en vue d'intensifier l'action et d'introduire des interventions de développement, si la situation politique s'améliorait.
177. La première opération d'urgence limitée du PAM était en cours en Papouasie-Nouvelle-Guinée, pour venir en aide à 35 000 victimes du séisme et fournir des services logistiques communs. Dans les États insulaires du Pacifique, le PAM participait à toute une série d'activités de préparation en utilisant des fonds d'affectation spéciale. La demande formulée par la Nouvelle-Zélande d'un plan stratégique en bonne et due forme pour le Pacifique avait été notée, et des discussions internes étaient en cours sur la possibilité de présentation d'un PSPP au Conseil en 2019.

### **Plan stratégique de pays — Afghanistan (2018–2022) (2018/EB.A/8) (pour approbation)**

178. Le directeur de pays adjoint a présenté le PSP — Afghanistan, remerciant le Conseil pour les consultations intenses qui avaient abouti à sa rédaction. La nouvelle approche du PAM dans le pays avait pour but d'atteindre l'objectif Faim zéro tout en contribuant, dans la mesure du possible, à la transition à long terme vers un développement et une paix durables. L'approche retenue était en adéquation avec les priorités nationales, les recommandations de l'examen stratégique Faim zéro, le cadre national et les ODD.
179. Les membres du Conseil ont chaleureusement salué le plan, félicitant le PAM pour sa réponse positive aux consultations et recommandations du Conseil. Ils ont dit apprécier la coordination avec l'UNICEF pour renforcer la chaîne d'approvisionnement d'aliments thérapeutiques, l'approche retenue en matière de réduction des risques de catastrophe et

l'inclusion d'objectifs spécifiquement liés à la problématique hommes-femmes, bien que certains soient d'avis qu'ils auraient sans doute pu être plus ambitieux.

180. Certains membres ont dit qu'il fallait mettre davantage l'accent sur les activités de nutrition et sur le développement plutôt que sur les secours d'urgence. Un délégué a demandé de plus amples informations sur l'approche fondée sur le cycle de vie en matière de nutrition. D'autres ont dit que l'appui aux petits producteurs agricoles devrait être une priorité afin d'augmenter leur productivité et de renforcer la chaîne d'approvisionnement.
181. Plusieurs membres se sont félicités du recours prévu aux transferts de type monétaire, tout en se demandant avec inquiétude s'ils pouvaient être mis en œuvre en toute sécurité ou dans les zones dépourvues de réseau de téléphonie mobile ou d'équipements informatiques. Ils ont également exhorté le PAM à développer ses partenariats et à prendre en compte les besoins spécifiques des femmes et des filles dans les effets directs du PSP.
182. Le Directeur exécutif adjoint a remercié les membres du Conseil pour leurs commentaires et a redit que le PAM soutenait les activités de développement, la collaboration, le renforcement de la résilience, la réduction des risques de catastrophe et les approches susceptibles de faire évoluer les relations hommes-femmes. Il a expliqué que l'approche du cycle de vie en matière de nutrition englobait la prévention de la malnutrition tout autant que son traitement, en tenant compte des effets intergénérationnels. Une analyse de la protection avait été réalisée pour tous les programmes et les transferts de type monétaire n'étaient utilisés que si les conditions locales s'y prêtaient.
183. Le Chef de l'Exécutif afghan a remercié le Conseil d'avoir approuvé le PSP et a fait part du solide engagement de son Gouvernement en faveur de ce plan. Il a appelé l'attention sur trois nouveaux défis qui avaient vu le jour depuis que le plan avait été conçu: un afflux massif de rapatriés provenant du Pakistan et de l'Iran; un nombre croissant de personnes déplacées à l'intérieur du pays qui fuyaient les zones de conflit; et une grave sécheresse. Il a vivement invité le PAM à envisager d'ajuster l'estimation des coûts du PSP pour que la sécurité alimentaire ne soit pas compromise par ces difficultés supplémentaires. Il a conclu en réaffirmant l'appui de son Gouvernement pour le PAM et le nouveau PSP.

#### **Plan stratégique de pays — Philippines (2018–2023) (2018/EB.A/9) (pour approbation)**

184. Le directeur de pays a signalé que le Gouvernement souscrivait à l'objectif du PSP qui était d'assurer la sécurité alimentaire globale et le développement pacifique, conformément aux ODD 2 et 17, et a remercié le Conseil pour son soutien à l'élaboration du PSP.
185. Les membres du Conseil ont noté que, malgré la persistance de difficultés, notamment la fréquence des catastrophes naturelles, le conflit et la malnutrition dans la Région de Mindanao, le Gouvernement avait conscience de ce que pouvait offrir le PAM en termes de renforcement des capacités pour faciliter une transition vers des systèmes alimentaires améliorés, une assistance technique et un renforcement des capacités sur un mode collaboratif afin d'éliminer la malnutrition et l'insécurité alimentaire. Les membres du Conseil ont salué les buts définis dans le PSP concernant le renforcement de l'éducation et de la participation des femmes et l'inclusion des personnes handicapées.
186. Observant que 22 pour cent de la population vivaient dans la pauvreté, les membres ont relevé avec satisfaction que la pauvreté allait être combattue dans le plan national de développement, qui était conforme au PSP. La volonté d'améliorer le niveau de vie devrait aller de pair avec la collaboration pour lutter contre les inégalités hommes-femmes et appuyer les programmes visant à renforcer la résilience et l'accès à des régimes alimentaires nutritifs. Les membres ont souligné qu'il était nécessaire d'élaborer un cadre de politiques cohérent, de combler les lacunes des systèmes alimentaires et d'éliminer les pratiques commerciales non compétitives.

187. Par ailleurs, les membres du Conseil ont pris note des propositions concernant le suivi et les rapports et ont recommandé qu'un calendrier de mise en œuvre soit publié afin de rendre compte des progrès accomplis sur la voie de la prise en main par le Gouvernement, suggérant qu'il en soit de même pour tous les PSP. Le PAM a été invité à développer les partenariats avec des instances telles que la Banque asiatique de développement, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et la Banque mondiale afin de mobiliser et de gérer les financements en faveur du PSP.
188. Remerciant le Conseil pour ses observations, le directeur de pays a reconnu les possibilités offertes par les partenariats avec les banques régionales et a réaffirmé la volonté d'appuyer l'action de réduction de la faim et de développement menée par le Gouvernement. Des informations sur les données de référence, les cibles et les délais seraient régulièrement communiquées aux ambassades des partenaires dans le pays.

**Point complet sur le plan stratégique de pays pour le Myanmar (2018-2022) (2018/EB.A/10)**  
(pour examen)

189. Le directeur de pays a souligné les progrès réalisés au Myanmar depuis février 2018. Le Gouvernement avait accordé au PAM un accès général de trois mois pour effectuer les distributions. Une mission d'évaluation des récoltes et de la sécurité alimentaire avait été effectuée dans l'État de Rakhine en avril et mai; les toutes premières constatations faisaient état de niveaux inquiétants d'insécurité alimentaire dans le nord et d'un risque élevé de malnutrition. Des progrès avaient certes été réalisés, mais un accès libre et durable était nécessaire pour mener à bien des activités de suivi vitales.
190. Les membres du Conseil ont accueilli avec intérêt le document présenté et ont félicité le PAM pour l'assistance qu'il avait apportée à plus de 500 000 personnes depuis janvier 2018, malgré les difficultés importantes rencontrées. Ils ont invité le Gouvernement à garantir le retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité, des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés et à accorder un accès à d'autres instances des Nations Unies et à d'autres organisations internationales, et se sont inquiétés du fait que les restrictions imposées aux déplacements compromettent les moyens d'existence et l'accès aux services essentiels dans l'État de Rakhine et dans d'autres états.
191. Certains membres se sont dit préoccupés par la fermeture générale des camps de personnes déplacées à l'intérieur du pays et par l'instabilité de la situation dans l'État de Rakhine et l'État kachin. Des détails supplémentaires ont été demandés au sujet de la sécurité des données, des partenariats, de la protection, de l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, des critères de ciblage, du renforcement des capacités et des changements qu'il était prévu d'apporter au portefeuille d'activités du PAM dans le pays, compte tenu notamment de l'insuffisance des financements. Un membre a recommandé qu'une analyse de la problématique hommes-femmes soit réalisée pour les transferts de type monétaire, en ventilant les données par sexe et par âge.
192. Le directeur de pays a remercié les membres du Conseil pour leurs observations et s'est engagé à fournir des réponses détaillées par écrit aux questions qui avaient été posées. Il a affirmé que le PAM s'en remettrait au HCR lorsque le rapatriement commencerait, en collaboration avec le Mouvement de la Croix-Rouge et d'autres entités. Un rapport sur les résultats de l'évaluation des récoltes et de la sécurité alimentaire serait publié une fois que la version préliminaire aurait été examinée avec le Gouvernement. Tous les protocoles relatifs à la protection des données et au devoir de précaution à appliquer aux transferts de type monétaire avaient été respectés. Le directeur de pays était également d'avis que la liberté de mouvement était cruciale, comme l'avait souligné le rapport de la Commission consultative sur l'État de Rakhine. S'agissant de la clôture des camps, le PAM était prêt à définir son action dès que le Gouvernement aurait arrêté sa stratégie. Le directeur a rappelé que le déficit de financement du PSP Myanmar pour 2018 s'établissait à 24 millions de

dollars et qu'il serait préjudiciable aux activités de renforcement des capacités dans la mesure où les financements reçus étaient réservés à des activités de secours d'urgence.

193. Le représentant du Myanmar a fait une déclaration qui soulignait les progrès accomplis, indiquant en particulier qu'un mémorandum d'accord avait été conclu entre le Gouvernement, le HCR et le PNUD. Le Gouvernement ne pouvait pas accorder l'accès à des zones du pays qu'il ne contrôlait pas parce qu'il ne pouvait pas y assurer la sécurité.

### **Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest**

194. Le directeur régional a informé le Conseil des activités du PAM dans la région Afrique de l'Ouest, où plus de 17 millions de personnes vivaient dans l'insécurité alimentaire dans 19 pays. Au début du mois, le PAM avait activé une intervention d'urgence de niveau 3 dans le Sahel. Des interventions d'urgence de vaste ampleur étaient également en cours dans le nord-est du Nigéria et en République centrafricaine. Toutes les opérations menées dans la région étaient insuffisamment financées.
195. Dans le Sahel, une mauvaise récolte avait entraîné une période de soudure très précoce, qui avait aggravé les problèmes d'infrastructures et d'insécurité, et 6 millions de personnes avaient besoin d'une assistance alimentaire immédiate, dont le coût se chiffrait à 270 millions de dollars. Le PAM travaillait avec la FAO et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et l'intervention avait déjà commencé malgré le déficit de financement.
196. Des solutions durables devaient être trouvées pour renforcer sur le long terme la résilience des populations en détresse. Soucieux de rompre le cycle de l'insécurité alimentaire, le PAM examinait actuellement le potentiel de divers sites au Niger pour y lancer à titre pilote des programmes pluriannuels intégrés avec une coalition de partenaires.
197. Une intervention de niveau 3 était en cours dans le bassin du lac Tchad, où 5 millions de personnes étaient confrontées à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, aggravée par des attaques de groupes armés. En République centrafricaine, où plus de la moitié de la population n'avait pas accès à la nourriture et aux services essentiels, le PAM envisageait de venir en aide à 1 million de personnes.
198. Les membres du Conseil se sont dit préoccupés par les déficits de financement, en particulier pour le Libéria; un membre a demandé qu'une conférence des donateurs soit convoquée. Certains membres ont demandé des détails supplémentaires sur les 3 millions de personnes qui étaient considérées dans le besoin mais n'étaient pas visées par les plans du PAM. D'autres ont demandé de plus amples informations sur les activités menées par le PAM en collaboration avec la FAO et l'UNICEF dans le Sahel et sur l'activation de l'intervention de niveau 3 dans le cadre de la feuille de route intégrée.
199. Le directeur régional a confirmé que le PAM rencontrait des difficultés financières, en particulier au Libéria. Le financement pluriannuel avec une coalition de partenaires était nécessaire pour renforcer la résilience, et l'intervention de niveau 3 dans le Sahel avait précisément été lancée pour attirer l'attention sur la situation. Une table ronde devait se tenir le 25 juillet pour mobiliser des fonds, en plus des financements supplémentaires qui étaient recherchés en interne.
200. Le PAM envisageait de venir en aide à 3,5 millions des 6 millions de personnes en situation d'urgence au Sahel, les autres bénéficiant d'une assistance du Gouvernement et d'autres partenaires. Le directeur régional a confirmé que le PAM partageait la position de la FAO et de l'UNICEF sur la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agropastoralisme. Des discussions étaient en cours au sujet de l'organisation d'une conférence sur l'interdépendance entre action humanitaire, développement et consolidation de la paix ou sur la résilience. L'insécurité était un problème supplémentaire dans la région, et les actions du G5 Sahel

pourraient compliquer davantage les activités du PAM. Le PAM allait s'entretenir avec le G5 pour s'assurer qu'il pourrait continuer d'accéder à ceux qui étaient dans le besoin.

**Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République centrafricaine (2012-mi-2017) et réponse de la direction (2018/EB.A/25) (pour examen)**

201. Le directeur du Bureau de l'évaluation a présenté l'évaluation du portefeuille d'activités en République centrafricaine, où une intervention d'urgence de niveau 2 était en cours et où plus de 50 pour cent de la population avait besoin d'une assistance humanitaire.
202. L'évaluation reconnaissait que l'environnement opérationnel était extrêmement difficile dans le pays et se caractérisait par l'insécurité et de graves déficits de financement. Huit recommandations étaient formulées dans le rapport sur trois thèmes, à savoir appuyer la paix dans la mesure du possible, mieux relever le défi Faim zéro et améliorer l'efficacité. La direction avait approuvé toutes les recommandations, dont la plupart étaient déjà en cours d'application.
203. Les membres du Conseil se sont dit fort préoccupés par la situation dans le pays, qu'ils ont qualifiée de "crise oubliée". Ils ont noté que les objectifs définis par le PAM étaient conformes aux priorités des Nations Unies et du pays, et ont félicité les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies pour les évacuations qu'ils avaient menées à bien.
204. Les membres ont invité le PAM à promouvoir le développement rural et social, en particulier en appuyant les petits producteurs et les initiatives de réinstallation des populations déplacées. Ils ont entériné le recours aux transferts de type monétaire là où ce serait possible. Ils ont également recommandé de recourir davantage aux programmes d'assistance alimentaire pour la création d'actifs et d'Achats au service du progrès et de développer les partenariats avec l'UNICEF et d'autres organismes.
205. Certains membres ont dit qu'il était important de renforcer les systèmes de suivi pour combler les lacunes importantes des données. D'autres ont demandé au PAM d'améliorer les conditions de vie du personnel afin de réduire la rotation importante des effectifs du bureau de pays.
206. Le directeur de pays a confirmé que le PSPP prévoyait une collaboration accrue avec la FAO en matière de renforcement de la résilience et de suivi de la sécurité alimentaire. Des activités axées sur la résilience, notamment des Achats au service du progrès et un appui aux petits producteurs, étaient en cours. Comme il était possible de se procurer des produits dans les régions pacifiques du pays, le PAM espérait développer les achats locaux dès qu'il disposerait de fonds suffisants.
207. Les relations avec l'UNICEF étaient très étroites, notamment concernant le traitement de la malnutrition; le PAM s'occupait des cas de malnutrition modérée dans les centres nutritionnels, et l'UNICEF des personnes souffrant de malnutrition grave dans les centres de santé. Les deux organismes disposaient d'un plan commun d'intervention rapide et collaboraient pour réaliser une enquête SMART<sup>1</sup>. Ils poursuivraient leur collaboration pour améliorer les systèmes régionaux de ciblage et d'orientation.
208. L'accès restait certes problématique, mais le PAM avait ouvert un couloir oriental pour acheminer des produits de l'Ouganda jusqu'aux personnes déplacées à l'intérieur de la République centrafricaine. Afin de rapprocher les produits alimentaires des bénéficiaires, le PAM entendait maintenir des réserves d'un à deux mois de produits dans chaque bureau auxiliaire, dont la capacité d'entreposage avait déjà été augmentée dans certains d'entre eux.

---

<sup>1</sup> Suivi et évaluation normalisés des phases de secours et de transition.

209. En conclusion, le directeur de pays a indiqué que le Fonds pour le programme de promotion du bien-être avait financé les améliorations apportées à tous les bureaux auxiliaires et aux logements du personnel. La protection était également une priorité, en particulier dans le cadre des partenariats. Le bureau de pays approuvait les règlements relatifs à la lutte contre le harcèlement et avait fourni un appui au Gouvernement pour mettre en place une permanence téléphonique à l'intention des bénéficiaires qui pouvaient ainsi faire part de toutes leurs préoccupations.

### **Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale**

210. Le directeur régional a présenté les activités du PAM dans la région hétérogène Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale, où la persistance des conflits était la cause principale de la progression de l'insécurité alimentaire et des déplacements de populations. Sur les 33 millions de personnes exposées à l'insécurité alimentaire dans la région, le PAM avait porté assistance à 19 millions entre janvier et juin 2018.
211. Au Yémen, le PAM avait fourni une assistance alimentaire à 7 millions de personnes, chiffre qui allait probablement augmenter de 3,2 millions de personnes. Le PAM était en attente d'une solution politique de la crise, dans l'espoir de pouvoir en passer à des programmes axés sur le développement et la stabilisation.
212. Dans la bande de Gaza, 12 années de blocus étaient à l'origine de taux de pauvreté et de chômage élevés. Les sources d'eau étaient contaminées et l'approvisionnement en électricité demeurait limité. Avec la crise financière que traversait l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, il était peu probable que les écoles rouvrent en septembre et des centaines d'enfants seraient déscolarisés et donc plus vulnérables.
213. En Libye, le PAM était revenu à Tripoli après quatre années de fonctionnement à distance. Les taux élevés de chômage et les déplacements de populations ainsi que l'absence de marchés opérationnels restaient des problèmes majeurs. Le PAM entendait obtenir un impact à long terme, notamment en recourant à l'innovation et aux transferts de type monétaire, pour appuyer les plus vulnérables, y compris les migrants qui transitaient par la Libye.
214. Le directeur régional a remercié les donateurs pour leurs généreuses contributions, en particulier les financements pluriannuels qui permettaient au PAM de poursuivre son assistance et de gagner la confiance des gouvernements hôtes et des populations en détresse. L'insuffisance des financements demeurait préoccupante dans la mesure où, en juin, 2 milliards de dollars seulement sur les 4,2 milliards de dollars nécessaires pour 2018 avaient été reçus.
215. En raison de l'insuffisance des fonds, le bureau du PAM en République arabe syrienne n'apportait une assistance alimentaire qu'à 3 des 4 millions de personnes ciblées. En 2017, 76 pour cent des fonds nécessaires avaient été reçus, et le directeur régional espérait au moins atteindre un taux similaire pour 2018.
216. Sur une note plus positive, le directeur régional a souligné que le PAM appuyait l'éducation dans la région, qu'il considérait comme une arme puissante pour combattre le terrorisme. Les programmes de repas scolaires du PAM venaient en aide à 4,8 millions d'enfants et à leur famille dans 12 pays, employant des femmes pour cuisiner dans de nombreuses écoles. Malgré les difficultés, le PAM avait introduit un programme de repas scolaires à Mossoul, en Iraq, avait fourni des repas à 140 000 enfants au Yémen et des repas à base de produits frais à Alep, en Syrie. Des repas scolaires étaient également servis au Liban, en Égypte, au

Soudan, au Tadjikistan, au Kirghizistan et en Arménie. Le PAM apportait également une assistance technique aux gouvernements du Maroc et de Tunisie.

217. Les membres ont demandé que l'exposé du directeur régional soit mis en ligne sur le site Web du Conseil.

### **Plan stratégique de pays — Égypte (2018-2023) (2018/EB.A/26) (pour approbation)**

218. Le directeur de pays a présenté le PSP – Égypte (2018-2023) qui allait aider le Gouvernement égyptien à s'acquitter de ses engagements en matière de développement durable. Il a indiqué que le Gouvernement égyptien avait soutenu le processus d'élaboration du PSP, qui était aligné sur le dispositif national. Le PSP comportait cinq volets: subvenir aux besoins alimentaires des populations vulnérables; venir en aide aux réfugiés et aux communautés d'accueil; améliorer la nutrition; rendre les petits producteurs plus autonomes; et aider le Gouvernement moyennant le renforcement des capacités et la mise en commun de l'expérience avec d'autres pays d'Afrique dans le cadre de la coopération Sud-Sud.
219. Le PSP mettait l'accent sur l'autonomisation du personnel national et la création d'un centre de coordination des activités axées sur le renforcement de la résilience et l'innovation en Haute-Égypte, la mise en œuvre de solutions innovantes et la mobilisation des ressources.
220. Les membres du Conseil ont salué la présence du Ministre de la solidarité sociale. Ils ont félicité le Gouvernement égyptien pour l'accueil des réfugiés et les progrès réalisés en matière de rétablissement de la stabilité, de redressement de l'économie et de lutte contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et les inégalités entre les sexes, l'objectif étant que l'Égypte obtienne le statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. L'Égypte était l'un des premiers pays à réaliser un examen national des progrès accomplis au regard des ODD, et bon nombre des réformes qu'elle avait entreprises étaient des exemples à suivre pour d'autres pays.
221. Accueillant avec intérêt l'orientation du PSP sur l'élimination des causes profondes de la faim et de la pauvreté, les membres du Conseil ont encouragé le PAM à collaborer avec des organismes nationaux de contrepartie dans le cadre de la Vision 2030 définie par l'Égypte, et à s'attacher à renforcer les capacités locales, en particulier pour améliorer la nutrition, et à aider les petits producteurs à mieux résister aux effets du changement climatique.
222. Soulignant les bonnes relations que le PAM et le Gouvernement entretenaient avec les donateurs, les membres ont exhorté ces derniers à fournir des financements et ont recommandé de porter une attention accrue au secteur privé qui serait à l'avenir l'une des sources principales des fonds mobilisés.

### **Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes**

223. Le directeur régional a commencé son exposé par la Colombie, où, en avril, le PAM avait activé une intervention d'urgence de niveau 2 en réponse à une demande reçue du Gouvernement concernant l'assistance aux migrants qui traversaient la frontière en provenance du Venezuela. Dans le cadre du plan d'intervention intégré des Nations Unies, le PAM prévoyait de venir en aide à 350 000 personnes au moyen de bons, de repas chauds distribués dans les cantines communautaires, de repas scolaires d'urgence et de suppléments nutritionnels pour les enfants. Les migrants vénézuéliens et colombiens en Équateur bénéficiaient d'un appui dans le cadre du PSP.
224. Au Guatemala, l'éruption du volcan De Fuego en juin avait tué 100 personnes et privé 21 000 petits paysans de leurs moyens de subsistance. Deux mille ménages bénéficiaient de transferts de type monétaire et un plan à moyen terme avait été mis en place pour venir en aide à 21 000 familles dans le besoin.

225. En Dominique, à la suite du passage de l'ouragan Maria, le PAM avait exécuté des transferts de type monétaire d'urgence. Pour la première fois dans la région, deux organismes des Nations Unies avaient exécuté ensemble des transferts de type monétaire d'urgence dans le cadre d'un programme public. Le PAM avait signé un accord de coopération régional avec l'UNICEF concernant une intervention d'urgence sous forme de transferts de type monétaire, et un bureau du PAM ouvrait à la Barbade pour appuyer les opérations menées dans les parties orientale et australe des Caraïbes.
226. Dans le couloir de la sécheresse qui traversait le Honduras, El Salvador et le Guatemala, le PAM renforçait la résilience face à la sécheresse de 32 000 bénéficiaires. Pour combattre la violence endémique en El Salvador, le PAM collaborait avec l'OIM, le HCR et d'autres organismes pour élaborer un plan visant à rétablir les moyens d'existence des victimes de violences, notamment par le biais de *Gastromotiva*, une organisation qui s'occupait de création d'emplois et de formation des jeunes stigmatisés pour violence.
227. Près de 4,3 milliards de dollars, pour la plupart de fonds publics, avaient été dépensés dans la région pour l'alimentation scolaire. Le PAM entendait développer les programmes d'alimentation scolaire utilisant la production locale dans des pays tels que le Honduras et Haïti. En Haïti, le PAM soutenait par ailleurs l'élaboration de politiques nationales d'alimentation scolaire et de protection sociale.
228. Les inégalités hommes-femmes demeuraient un réel gageure. Trois pays participaient au programme de transformation des relations entre les sexes et trois autres envisageaient de s'y associer. Le PAM augmenterait son appui technique aux gouvernements pour que la problématique hommes-femmes soit systématiquement prise en compte dans toute une gamme d'activités.
229. Le Conseil a félicité le PAM pour son action dans la région. Les membres ont noté les difficultés croissantes liées au changement climatique, au double fardeau que représentait la malnutrition associée à l'absence de politiques sociales viables pour protéger les populations isolées, les peuples autochtones, les ménages dirigés par une femme et d'autres groupes vulnérables.
230. Les membres ont enjoint le PAM à renforcer les systèmes de protection sociale et les interventions d'urgence afin d'améliorer la résilience. Ils ont suggéré que le PAM envisage d'élaborer un plan sous-régional pour les petits états insulaires exposés aux catastrophes naturelles et l'ont encouragé à établir des plans stratégiques et opérationnels avec les gouvernements dans le corridor de la sécheresse pour lutter contre la vulnérabilité chronique.
231. Les membres ont souligné combien il importait pour le PAM d'intervenir dans les pays à revenu intermédiaire, où les filets de sécurité sociale nationaux restaient vulnérables en cas de ralentissement de l'économie. Grâce à l'innovation et au renforcement des capacités, le PAM était en mesure de pallier les défaillances des systèmes publics, en réduisant la malnutrition et en renforçant les moyens nationaux de préparation aux catastrophes et d'intervention en cas de crise.
232. Le directeur régional a remercié le Conseil pour son soutien.

**Plan stratégique de pays — État plurinational de Bolivie (2018-2022) (2018/EB.A/27) (pour approbation)**

233. Le directeur de pays a présenté le PSP, qui avait été élaboré en consultation étroite avec le Gouvernement. Ce plan définissait une nouvelle façon de travailler du PAM, qui mettait l'accent sur l'assistance indirecte, les femmes autochtones vulnérables en milieu urbain et le recours aux transferts de type monétaire pour renforcer les systèmes alimentaires nationaux. Cette nouvelle optique était adoptée dans un programme pilote de repas scolaires utilisant la production locale lancé dans les départements de Oruro et de Tarija,

dans le but de renforcer la résilience des familles rurales face aux chocs climatiques et d'accroître leur accès aux marchés.

234. Les membres du Conseil ont accueilli avec intérêt le PSP, soulignant l'importance de l'action menée par le PAM dans les pays à revenu intermédiaire pour renforcer les capacités nationales et la résilience, en particulier face aux changements climatiques. Ils ont pris acte de l'approche soucieuse de la problématique hommes-femmes adoptée dans le plan, qui contribuerait à améliorer la vie des femmes.
235. Les membres ont invité le PAM à combler les lacunes des dispositifs publics de protection sociale, qui étaient à la merci de toute chute des prix des hydrocarbures. Ils ont souligné les possibilités qu'offraient les transferts de type monétaire pour autonomiser les femmes et diversifier le régime alimentaire. Ils ont également entériné les campagnes nationales de communication axées sur l'amélioration du régime alimentaire et des habitudes en matière de nutrition, relevant que plusieurs projets administrés par le PAM dans d'autres pays dans le cadre de la coopération Sud-Sud avaient donné de bons résultats.
236. Plusieurs membres ont noté que les difficultés liées à la géographie de la Bolivie étaient prises en compte dans le PSP, par rapport notamment à la malnutrition, à la pauvreté, à l'infrastructure routière et à la réduction des risques de catastrophe. Sur ce dernier point, un membre a suggéré que le PAM consulte ses pairs dans les pays voisins qui rencontraient des difficultés similaires d'ordre géographique afin de mettre en commun leurs meilleures pratiques.
237. Le directeur de pays a remercié le Conseil pour son soutien.

### **Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est et Afrique centrale**

238. Le directeur régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale a rapporté que l'insécurité alimentaire et nutritionnelle était à l'origine d'une crise majeure dans la région, où 22,2 millions de personnes étaient désormais en situation d'insécurité alimentaire, principalement en Éthiopie, en Somalie et au Soudan du Sud. En raison de la sécheresse, des inondations et des conflits, les populations continuaient de fuir leur foyer, et les plans d'intervention du PAM en faveur des réfugiés connaissaient d'énormes déficits de financement, notamment de plus de 90 pour cent au Soudan du Sud, où 7,1 millions de personnes, soit plus de la moitié de la population, étaient en situation de grave insécurité alimentaire.
239. L'opération d'urgence du PAM au Soudan du Sud entendait venir en aide à 4,4 millions de personnes, mais le conflit empêchait l'accès de l'aide humanitaire, en particulier dans le sud de l'État de l'Unité, et le risque de famine était considérable. Le PAM avait prépositionné 117 000 des 140 000 tonnes de produits alimentaires prévus, mais il lui manquait 260 millions de dollars pour poursuivre les opérations au cours des six mois suivants. L'utilisation innovante de largages de produits alimentaires par parachute avait permis d'économiser 35 millions de dollars, et l'ouverture d'un nouveau corridor d'approvisionnement en provenance du Soudan faisait économiser 3 millions de dollars par mois. Les livraisons par péniche étaient très rentables mais augmentaient les risques pour les transporteurs dans les zones de conflit.
240. En Somalie, après une intensification rapide des activités, qui avaient été multipliées par six, le PAM fournissait une assistance vitale et mettait en œuvre des activités de renforcement de la résilience pour 2,5 millions de personnes. En partenariat avec la FAO et l'UNICEF, le PAM espérait que plus de 300 000 personnes bénéficieraient d'ici la fin de l'année d'activités concernant l'éducation, la nutrition, l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

241. Dans la Corne de l'Afrique, des pluies abondantes avaient entraîné des inondations dans certaines régions qui avaient touché 1,7 million de personnes et causé des déplacements de population et des maladies transmises par l'eau. Les récoltes devaient être bonnes mais après deux ans de sécheresse, le redressement et le retour des personnes déplacées seraient lents.
242. L'enregistrement biométrique des bénéficiaires progressait – 400 000 personnes avaient déjà été enregistrées en Ouganda et 3 millions devraient l'être au Soudan du Sud à la fin de 2019.
243. Les membres du Conseil ont félicité le PAM d'avoir surmonté les problèmes de financement et autres dans l'ensemble de la région.
244. Répondant à une demande de précisions concernant la présence du PAM en Érythrée, le directeur régional a dit que la discussion des options envisageables n'en était qu'au tout premier stade et portait notamment sur une assistance technique du PAM. En attendant, le PAM n'avait en Érythrée que du personnel national.

**Plan stratégique de pays — Kenya (2018-2023) (2018/EB.A/28) (pour approbation)**

245. La directrice de pays a présenté une courte vidéo sur le PSP-Kenya (2018-2023). L'économie kenyane connaissait une croissance rapide mais souffrait de fortes inégalités et rencontrait des difficultés supplémentaires dues aux effets du changement climatique et à la présence de plus d'un demi-million de réfugiés. Le PSP définissait les modalités d'appui que le PAM avait retenues pour aider le Gouvernement à atteindre la sécurité alimentaire nationale, en suivant une démarche "de la ferme à la table", afin de renforcer le système de production alimentaire et de nouer des partenariats avec la FAO, le FIDA et la Banque mondiale. Les activités viseraient à renforcer les capacités nationales mais le PAM continuerait d'appuyer les interventions d'urgence du Gouvernement en cas de besoin.
246. Les membres du Conseil ont salué le PSP, qu'ils trouvaient ambitieux et novateur, notant qu'il privilégiait l'inclusion sociale, la prise en charge par le pays et l'appui à l'agriculture. Ils se sont félicités des consultations menées pour élaborer le plan et ont estimé que les stratégies retenues en matière de transition et de retrait étaient adaptées.
247. Un membre a souligné la réussite du transfert au Gouvernement de la responsabilité du programme d'alimentation scolaire. D'autres membres ont approuvé l'inclusion de denrées produites localement dans le programme et relevé le rôle qu'avaient joué la coopération Sud-Sud et le partage de connaissances dans les progrès réalisés à cet égard.
248. Certains membres ont vivement invité le PAM à privilégier l'appui aux petits producteurs afin de renforcer la résilience à long terme. D'autres ont demandé qu'une attention accrue soit portée aux segments les plus vulnérables de la population, notamment aux personnes handicapées. Un membre s'est dit inquiet de constater que, même si le Gouvernement appuyait le PSP, la part de ses dépenses consacrées à l'agriculture était inférieure aux 10 pour cent qu'il était recommandé d'investir dans ce secteur, ce qui pourrait nuire à la réussite du plan.
249. Des membres ont demandé des renseignements supplémentaires sur les partenariats et sur la manière dont le PAM entendait attirer plus de jeunes, hommes et femmes, vers les entreprises agricoles, comme prévu dans le PSP.
250. La directrice de pays a remercié les membres du Conseil pour leur soutien. Elle a rappelé le rôle crucial des partenariats pour la mise en œuvre du PSP, que ce soit avec d'autres institutions des Nations Unies ou avec de nouvelles organisations.

## **Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe**

251. La directrice régionale a présenté les activités du PAM dans la région Afrique australe, qui avait connu une période de grave sécheresse durant trois des cinq dernières campagnes. Le PAM venait en aide à 4,5 millions de bénéficiaires par mois en moyenne, mais les déficits de financement allaient de 17 pour cent au Mozambique à 92 pour cent en Angola.
252. À la suite d'un phénomène la Niña inhabituel, 40 pour cent des champs de maïs n'avaient pu être ensemencés et de mauvaises récoltes étaient attendues dans plusieurs pays. Les réserves de 2017 combleraient un peu le déficit, mais de nombreux ménages vulnérables auraient du mal à se nourrir.
253. Le PAM travaillait avec le secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe pour élaborer une stratégie régionale relative à la résilience à long terme et un cadre pour les interventions d'urgence. Les programmes d'assistance alimentaire du PAM pour la création d'actifs permettaient aux ménages vulnérables de subvenir à leurs besoins alimentaires immédiats tout en mettant en place des infrastructures utiles. Les autres projets axés sur le renforcement de la résilience étaient l'initiative 4R en faveur de la résilience des communautés rurales et un projet mené en collaboration avec la FAO et le FIDA pour aider les petits producteurs, et en particulier les femmes, à transformer le manioc pour se procurer un revenu supplémentaire.
254. En République démocratique du Congo, le PAM travaillait avec la FAO, l'UNICEF, des ONG et les communautés locales dans le cadre d'initiatives d'agriculture communautaire, en privilégiant la formation agricole des femmes et l'acquisition de notions financières. Dans la province du Tanganyika, des comités villageois pour la paix aidaient des communautés en conflit à surmonter leurs divergences, et dans la province de l'Équateur, le PAM fournissait du personnel et des moyens logistiques, des services aériens et une assistance alimentaire pour appuyer une intervention multipartite destinée à combattre l'épidémie d'Ebola. Comme 4,6 millions d'enfants souffraient de malnutrition aiguë, le PAM intensifiait ses programmes d'assistance dans les zones touchées par le conflit et entendait atteindre 5 millions de personnes en fin d'année.
255. Dans l'ensemble de la région, le PAM avait enregistré 6 millions de personnes sur sa plateforme SCOPE et poursuivait son appui aux gouvernements en matière de renforcement des capacités; il utilisait notamment SCOPE pour appuyer le programme de banque alimentaire du Gouvernement namibien et utilisait des drones pour améliorer l'alerte rapide et les estimations des besoins de l'Agence de gestion des catastrophes au Mozambique. Le bureau régional avait davantage collaboré avec le secteur privé, notamment lors du récent sommet Africa Shared Value à l'occasion duquel des entreprises, des jeunes, des entrepreneurs et des hauts responsables du PAM avaient recensé les mesures requises pour promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et s'étaient engagés en leur faveur.
256. Remerciant la directrice régionale et son personnel pour leur travail, les membres du Conseil ont invité les donateurs actuels et potentiels, y compris du secteur privé, à contribuer à combler les déficits de financement des activités essentielles du PAM en Afrique australe.

## **Questions d'administration et de gestion**

### **Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil**

257. Le Président de l'Association professionnelle du cadre organique a fait part de son inquiétude au sujet des conditions d'emploi du personnel du PAM dans les lieux d'affectation difficiles depuis 2016, date à laquelle l'indemnité de subsistance en opération spéciale et le lieu d'affectation administratif avaient été supprimés. Ces suppressions et

- d'autres coupes franches risquaient de mettre à mal la mobilité des effectifs, qui était cruciale pour que le PAM s'acquitte de sa mission.
258. L'intervenant a demandé que le personnel national soit traité de manière équitable et que les contrats de courte durée cessent d'être utilisés à mauvais escient, invitant instamment le PAM à revoir les contrats de plusieurs centaines de consultants, en particulier de ceux qui travaillaient pour le Programme depuis plus de quatre ans.
259. L'Association professionnelle du cadre organique était attachée au principe de tolérance zéro à l'égard de toute forme d'abus et de harcèlement. Elle collaborait avec la Division des ressources humaines pour renforcer les politiques concernées et prônait la mise en place d'un cadre unique des Nations Unies pour éliminer toutes les formes d'abus.
260. L'Association voyait avec satisfaction que la couverture médicale du personnel du PAM engagé pour de courtes durées s'était améliorée et félicitait le PAM d'avoir mis en œuvre la résolution de l'Assemblée générale relative au relèvement de l'âge réglementaire de départ à la retraite à 65 ans.
261. L'intervenant a souligné plusieurs préoccupations liées à l'équité des procédures de réaffectation et de promotion, à l'utilisation de la réserve de talents et du futur vivier de talents internationaux pour pourvoir aux postes vacants par voie de réaffectations, et aux efforts mis en œuvre pour faire face à la surpopulation au Siège. Il a également fait observer que le Groupement d'achats du personnel n'avait toujours pas été remplacé.
262. La Secrétaire générale de l'Union du personnel des services généraux (UGSS) de la FAO et du PAM a ensuite passé en revue les faits positifs survenus depuis la précédente session annuelle du Conseil. Les règles et règlements de la FAO avaient été modifiés pour repousser à 65 ans l'âge de départ statutaire à la retraite du personnel du PAM. Le PAM avait mis un terme au gel du recrutement des agents des services généraux au Siège et avait négocié l'octroi de l'assurance médicale pour les consultants et les agents engagés pour une courte durée.
263. Rappelant que l'UGSS avait signalé en 2017 que plusieurs comités mixtes FAO/PAM avaient été suspendus, l'intervenante a dit que ni le Comité consultatif mixte sur la couverture médicale ni le Comité mixte du Groupement d'achats du personnel ne s'étaient réunis depuis lors. L'UGSS était particulièrement inquiète au sujet du Comité consultatif mixte sur la couverture médicale et estimait que les décisions unilatérales prises par le Directeur général de la FAO d'augmenter les primes d'assurance et d'utiliser le compte d'intéressement aux bénéfices étaient illégales. Elle regrettait que le Groupement d'achats du personnel n'ait toujours pas été remplacé. Les membres de l'UGSS étaient opposés à toute proposition visant à modifier le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et s'alarmaient des conséquences que pourraient avoir à terme le nombre croissant de membres du personnel non affiliés à la Caisse. L'UGSS s'associait à l'Association professionnelle du cadre organique pour appuyer les efforts mis en œuvre par le PAM pour combattre le harcèlement et protéger les dénonciateurs d'irrégularités.

### **Point sur la directive interne du PAM relative au harcèlement, au harcèlement sexuel et à l'abus de pouvoir**

264. Les coprésidents par intérim du groupe de travail conjoint du Conseil d'administration et de la direction du PAM sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination ont indiqué que la première réunion du groupe s'était tenue le 28 mai 2018.
265. La direction a indiqué qu'elle travaillait sur deux enquêtes. Les résultats de l'enquête mondiale auprès du personnel, dans laquelle figuraient des questions sur le harcèlement, le harcèlement sexuel et l'abus de pouvoir, seraient disponibles dans le courant du mois.

- Une enquête plus large portant sur la culture organisationnelle serait lancée plus tard dans l'année.
266. Le PAM s'efforçait de mener une action de sensibilisation au sujet des comportements abusifs, le Directeur exécutif étant chargé de communiquer au sujet de l'engagement pris par le PAM d'agir pour protéger son personnel. Plus de 70 pour cent du personnel avaient suivi à nouveau la formation obligatoire en la matière, l'objectif étant de parvenir à un taux de 100 pour cent. Le Bureau de la déontologie organisait des campagnes mensuelles sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et une campagne de communication intitulée "Respect" venait d'être lancée.
  267. L'Inspectrice générale a fait état d'une forte augmentation des cas signalés qui, espérait-elle, était indicatrice d'une confiance accrue du personnel dans le système et non d'une progression des comportements abusifs. Onze cas d'atteintes sexuelles ou de harcèlement sexuel avaient été enregistrés depuis le début de 2018, ainsi que 36 signalements d'abus de pouvoir.
  268. Les membres du Conseil ont salué les mesures prises à ce jour et ont vivement condamné tous les abus perpétrés dans le secteur de l'action humanitaire qu'ils considéraient comme des atteintes aux droits de la personne. Ils ont instamment prié l'ensemble des institutions des Nations Unies de mettre en œuvre une approche systémique de lutte contre les abus, incluant: des stratégies visant à promouvoir l'égalité des sexes; des politiques s'attaquant aux causes profondes de l'inégalité hommes-femmes et de ses effets dans les contextes locaux; une approche fondée sur les droits à l'échelle de toute l'organisation; des niveaux adaptés d'effectifs pour être en mesure d'appliquer des méthodes centrées sur l'être humain; des dispositifs en bonne et due forme pour déposer des plaintes, communiquer l'information, enquêter et rendre des comptes; un encouragement public et la protection des dénonciateurs d'irrégularités; l'appui aux victimes; une stratégie destinée à renforcer le cadre de déontologie; une approche cohérente garantissant que les fournisseurs et les partenaires respectent les mêmes normes; et une communication ouverte avec tous.
  269. Les membres ont demandé que les dirigeants des Nations Unies certifient qu'ils avaient pleinement enquêté et rendu compte de tous les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles et que la certification exigée par le Secrétaire général à compter de janvier 2018 soit présentée à chaque session annuelle du Conseil d'administration, en faisant le point sur les allégations, les cas signalés, les stratégies, les mesures, les ressources et les partenariats afin de combattre et d'éliminer toutes les formes d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels.
  270. La direction a approuvé les observations formulées par le Conseil et a confirmé que le PAM mettait en œuvre des politiques et des stratégies pour s'occuper efficacement de ces questions. Le nouveau plan d'action concernant la problématique hommes-femmes définissait les mesures à prendre pour parvenir à l'égalité des sexes. Le Bureau de l'Inspecteur général avait reçu des ressources supplémentaires en 2018 et un investissement exceptionnel était envisagé dans les fonctions s'y rapportant, notamment les ressources humaines et les services juridiques. Le PAM étudiait de nouveaux moyens d'information, notamment la possibilité de recourir à des prestataires extérieurs pour la mise en place de permanences téléphoniques à l'intention du personnel et des bénéficiaires pour signaler tout abus.
  271. Le Directeur exécutif a réitéré l'appel qu'il avait lancé au Conseil d'examiner scrupuleusement les activités du PAM dans ce domaine afin de s'assurer que tout avait été fait pour éradiquer toute forme d'abus au sein du Programme.

## ANNEXE I

Les décisions et recommandations figurant dans le présent rapport seront mises en œuvre par le Secrétariat à la lumière des délibérations du Conseil, dont les principales observations seront consignées dans le résumé des travaux de la session.

### Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour.

*18 juin 2018*

### Élection aux postes vacants du Bureau et désignation du Rapporteur

Conformément à son Règlement intérieur, le Conseil a élu Mme Mónica Fonseca Jaramillo (Colombie, Liste C) membre du Bureau et S.E. Mme Karla Gabriela Samayoa Recari (Guatemala, Liste C) membre suppléant du Bureau.

En application de l'article XII de son Règlement intérieur, le Conseil a nommé S.E. M. Artur Andrzej Pollok (Pologne, Liste E) Rapporteur de la session annuelle de 2018.

*18 juin 2018*

### Questions stratégiques actuelles et futures

2018/EB.A/1

#### Introduction liminaire du Directeur exécutif

Le Conseil a pris note de la présentation du Directeur exécutif. Les principaux points de cet exposé et les observations formulées par le Conseil figureraient dans le résumé des travaux de la session.

*18 juin 2018*

### Rapports annuels

2018/EB.A/2

#### Rapport annuel sur les résultats de 2017

Le Conseil s'est félicité des travaux que mène actuellement le PAM pour revoir et améliorer son Cadre de résultats institutionnels, en assurer le suivi et s'en servir pour établir ses futurs rapports annuels sur les résultats. Le Conseil a approuvé le Rapport annuel sur les résultats de 2017 (WFP/EB.A/2018/4-A/Rev.1), notant que celui-ci constituait un exposé complet des résultats obtenus par le PAM pendant l'année écoulée. Conformément à l'article VI.3 du Statut et à ses décisions 2000/EB.A/2 et 2004/EB.A/11, ainsi qu'à la résolution E/2013/L.17 du Conseil économique et social et à la décision prise par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à sa 148<sup>ème</sup> session, en 2013, le Conseil a demandé que le Rapport annuel sur les résultats de 2017 soit transmis au Conseil économique et social et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, accompagné de la présente décision ainsi que des décisions et recommandations qu'il a adoptées en 2017.

*18 juin 2018*

2018/EB.A/3

**Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2017**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2017" (WFP/EB.A/2018/4-B).

*18 juin 2018*

2018/EB.A/4

**Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman pour 2016**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman pour 2016" (WFP/EB.A/2018/4-C).

*18 juin 2018***Questions de politique générale**

2018/EB.A/5

**Cadre de contrôle du PAM**

Le Conseil a approuvé le cadre de contrôle du PAM (WFP/EB.A/2018/5-C).

*20 juin 2018*

2018/EB.A/6

**Point sur la feuille de route intégrée**

Ayant examiné le point sur la feuille de route intégrée présenté dans le document WFP/EB.A/2018/5-D/1, le Conseil:

- i) a pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la feuille de route intégrée et des enseignements acquis à ce jour;
- ii) a pris note des propositions relatives aux nouvelles approches du recouvrement intégral des coûts qui figuraient aux paragraphes 47 à 74 du document WFP/EB.A/2018/5-D/1 et a prié le Secrétariat d'en établir le texte final en vue de le présenter au Conseil pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2018;
- iii) a noté que l'introduction du dispositif de la feuille de route intégrée et certaines propositions relatives au recouvrement intégral des coûts nécessiteraient de modifier le Règlement général et le Règlement financier et a prié le Secrétariat de lui présenter ces amendements pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2018 afin qu'ils entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019; et
- iv) a rappelé les dispositions de l'alinéa vi) de sa décision 2017/EB.2/2 intitulée "Point sur la feuille de route intégrée", selon lesquelles il approuvait les délégations de pouvoirs provisoires pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 29 février 2020 et décidait que lui seraient présentées pour approbation à sa première session ordinaire de 2020 des délégations de pouvoirs permanentes, à l'issue d'un examen des délégations provisoires.

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.A/2018/5-A/2 et WFP/EB.A/2018/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2018/5-A/3 et WFP/EB.A/2018/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/3).

*20 juin 2018*

2018/EB.A/7

**Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective" (WFP/EB.A/2018/5-E).

*20 juin 2018*

**Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique**

- 2018/EB.A/8      **Plan stratégique de pays – Afghanistan (2018–2022)**
- Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour l'Afghanistan (2018–2022) (WFP/EB.A/2018/8-A/1), pour un coût total pour le PAM de 717 790 980 dollars É.-U.
- 19 juin 2018*
- 2018/EB.A/9      **Plan stratégique de pays – Philippines (2018–2023)**
- Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour les Philippines (2018-2023) (WFP/EB.A/2018/8-A/4), pour un coût total pour le PAM de 33 015 920 dollars É.-U.
- 19 juin 2018*
- 2018/EB.A/10     **Point complet sur le plan stratégique de pays pour le Myanmar (2018-2022) à la suite des faits survenus récemment**
- Le Conseil a pris note du document intitulé "Point complet sur le plan stratégique de pays pour le Myanmar (2018-2022) à la suite des faits survenus récemment" (WFP/EB.A/2018/8-B).
- 19 juin 2018*

**Ressources, questions financières et budgétaires**

- 2018/EB.A/11     **Nomination de trois membres du Comité d'audit**
- Le Conseil a approuvé le renouvellement du mandat de trois membres du Comité d'audit selon les modalités suivantes:
- M. Suresh Kana (Afrique du Sud), du 15 novembre 2018 au 14 novembre 2021;
  - M. Omkar Goswani (Inde), du 15 novembre 2018 au 14 novembre 2021; et
  - Mme Elaine June-Cheung (Chine), du 15 novembre 2018 au 14 novembre 2021.
- Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.A/2018/5-A/2 et WFP/EB.A/2018/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2018/5-A/3 et WFP/EB.A/2018/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/3).
- 19 juin 2018*
- 2018/EB.A/12     **Rapport annuel du Comité d'audit**
- Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel du Comité d'audit" (WFP/EB.A/2018/6-E/1).
- Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.A/2018/5-A/2 et WFP/EB.A/2018/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2018/5-A/3 et WFP/EB.A/2018/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/3).
- 19 juin 2018*

2018/EB.A/13

**Rapport annuel de l'Inspectrice générale et Note du Directeur exécutif**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel de l'Inspectrice générale" (WFP/EB.A/2018/6-F/1) et a constaté que les activités de contrôle exécutées et décrites dans les rapports en 2017 n'avaient permis de détecter aucune défaillance importante des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en place au PAM qui pourrait compromettre sérieusement la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de celui-ci.

Le Conseil a encouragé la direction à tirer parti des possibilités d'amélioration qui étaient mises en lumière dans le rapport.

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.A/2018/5-A/2 et WFP/EB.A/2018/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2018/5-A/3 et WFP/EB.A/2018/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/3).

*19 juin 2018*

2018/EB.A/14

**Utilisation des réserves du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes**

Ayant examiné le document intitulé "Utilisation des réserves du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes" (WFP/EB.A/2018/6-C/1/Rev.1), le Conseil a approuvé le transfert, depuis le Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes, d'un montant de 35 millions de dollars É.-U. au Compte d'intervention immédiate et d'un montant de 30 millions de dollars É.-U. au Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs, aux fins exposées dans le document.

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.A/2018/5-A/2 et WFP/EB.A/2018/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2018/5-A/3 et WFP/EB.A/2018/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/3).

*19 juin 2018*

2018/EB.A/15

**Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2017)**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2017)" (WFP/EB.A/2018/6-D/1/Rev.1) et a approuvé le relèvement du plafond du Mécanisme de gestion globale des vivres de 350 millions de dollars É.-U. à 500 millions de dollars É.-U.

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.A/2018/5-A/2 et WFP/EB.A/2018/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2018/5-A/3 et WFP/EB.A/2018/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/3).

*19 juin 2018*

2018/EB.A/16

**Point sur la mise en œuvre de la résolution 70/244 de l'Assemblée générale sur le relèvement de l'âge réglementaire de départ à la retraite des membres du personnel du PAM**

Le Conseil a pris note des informations communiquées sur la mise en œuvre de la résolution 70/244 de l'Assemblée générale.

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.A/2018/5-A/2 et WFP/EB.A/2018/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2018/5-A/3 et WFP/EB.A/2018/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/3).

*19 juin 2018*

2018/EB.A/17

**Comptes annuels vérifiés de 2017**

Le Conseil:

- i) a approuvé les états financiers annuels du PAM pour l'exercice 2017, ainsi que le Rapport de l'Auditeur externe, conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut;
- ii) a approuvé, conformément à l'article 10.6 du Règlement financier, la reconstitution de la Réserve opérationnelle au moyen du Fonds général à hauteur de 2,2 millions de dollars É.-U., correspondant à un montant prélevé sur la Réserve opérationnelle au titre d'une contribution prévue qui ne s'était pas concrétisée;
- iii) a pris note de l'imputation au Fonds général d'un montant de 8 442 914 dollars É.-U. pour l'exercice 2017 au titre d'annulations de créances et de passation par profits et pertes de produits alimentaires; et
- iv) a pris note de ce que les pertes de produits après livraison enregistrées en 2017 avaient été comptabilisées comme charges d'exploitation de l'exercice.

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.A/2018/5-A/2 et WFP/EB.A/2018/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2018/5-A/3 et WFP/EB.A/2018/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/3).

*20 juin 2018*

2018/EB.A/18

**Rapport de l'Auditeur externe sur les pertes liées aux approvisionnements alimentaires et réponse de la direction du PAM**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport de l'Auditeur externe sur les pertes liées aux approvisionnements alimentaires" (WFP/EB.A/2018/6-G/1) et de la réponse de la direction du PAM publiée sous la cote WFP/EB.A/2018/6-G/1/Add.1, et a invité à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours de ses débats.

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.A/2018/5-A/2 et WFP/EB.A/2018/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2018/5-A/3 et WFP/EB.A/2018/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/3).

*20 juin 2018*

2018/EB.A/19 **Rapport de l'Auditeur externe sur la mise à l'échelle des ressources durant les interventions d'urgence et réponse de la direction du PAM**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport de l'Auditeur externe sur la mise à l'échelle des ressources durant les interventions d'urgence" (WFP/EB.A/2018/6-H/1) et de la réponse de la direction du PAM (WFP/EB.A/2018/6-H/1/Add.1), et a invité à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours de ses débats.

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.A/2018/5-A/2 et WFP/EB.A/2018/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2018/5-A/3 et WFP/EB.A/2018/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/3).

*20 juin 2018*

2018/EB.A/20 **Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe" (WFP/EB.A/2018/6-I/1).

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.A/2018/5-A/2 et WFP/EB.A/2018/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2018/5-A/3 et WFP/EB.A/2018/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/3).

*20 juin 2018*

### **Rapports d'évaluation**

2018/EB.A/21 **Rapport annuel sur l'évaluation en 2017 et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel sur l'évaluation en 2017" (WFP/EB.A/2018/7-A/Rev.1) et de la réponse de la direction (WFP/EB.A/2018/7-A/Add.1), et a invité à continuer de donner suite aux points présentés concernant les normes de couverture des évaluations décentralisées, des évaluations de portefeuille de pays et des évaluations d'interventions d'urgence majeures coordonnées au niveau central, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

*20 juin 2018*

2018/EB.A/22 **Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de protection humanitaire pour 2012–2017 et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de protection humanitaire pour 2012–2017" (WFP/EB.A/2018/7-B) et de la réponse de la direction (WFP/EB.A/2018/7-B/Add.1), et a invité à donner suite aux recommandations formulées dans ce rapport, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

*21 juin 2018*

2018/EB.A/23 **Rapport succinct de l'évaluation des politiques du PAM relatives aux principes humanitaires et à l'accès aux populations à des fins humanitaires (2004-2017) et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation des politiques du PAM relatives aux principes humanitaires et à l'accès aux populations à des fins humanitaires (2004-2017)" (WFP/EB.A/2018/7-C), et de la réponse de la direction (WFP/EB.A/2018/7-C/Add.1), et a invité à donner suite aux recommandations formulées dans ce rapport, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

21 juin 2018

2018/EB.A/24 **Point sur l'application des recommandations issues des évaluations**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Point sur l'application des recommandations issues des évaluations" (WFP/EB.A/2018/7-E).

21 juin 2018

**Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest**

2018/EB.A/25 **Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République centrafricaine (2012-mi-2017) et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République centrafricaine (2012-mi-2017)" (WFP/EB.A/2018/7-D) et de la réponse de la direction (WFP/EB.A/2018/7-D/Add.1), et a invité à donner suite aux recommandations formulées dans ce rapport, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

21 juin 2018

**Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale**

2018/EB.A/26 **Plan stratégique de pays - Égypte (2018-2023)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour l'Égypte (2018-2023) (WFP/EB.A/2018/8-A/5), pour un coût total pour le PAM de 454 040 947 dollars É.-U.

21 juin 2018

**Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes**

2018/EB.A/27 **Plan stratégique de pays - État plurinational de Bolivie (2018-2022)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour l'État plurinational de Bolivie (2018-2022) (WFP/EB.A/2018/8-A/2), pour un coût total pour le PAM de 11 700 000 dollars É.-U.

21 juin 2018

**Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est et Afrique centrale**

2018/EB.A/28 **Plan stratégique de pays - Kenya (2018-2023)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Kenya (2018-2023) (WFP/EB.A/2018/8-A/3), pour un coût total pour le PAM de 994 951 171 dollars É.-U.

22 juin 2018

**Résumé des travaux du Conseil d'administration**

2018/EB.A/29

**Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2018 du Conseil d'administration**

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Projet de résumé des travaux de la première session ordinaire de 2018 du Conseil d'administration", dont la version finale serait disponible sous la cote WFP/EB.1/2018/12.

*22 juin 2018*

## ANNEXE I

**Ordre du jour**

1. **Adoption de l'ordre du jour** (pour approbation)
2. **Élection aux postes vacants du Bureau et désignation du Rapporteur**

**Débat de haut niveau sur le Sahel, y compris une allocution liminaire de Son Excellence Monsieur Mahamadou Issoufou, Président de la République du Niger, en sa qualité de Président du G5 Sahel**

3. **Introduction liminaire du Directeur exécutif**

**Déclaration de Son Altesse Royale, la Princesse Haya Bint Al Hussein, messagère de la paix des Nations Unies et présidente de la Cité humanitaire internationale**

4. **Rapports annuels**

- a) Rapport annuel sur les résultats de 2017 (pour approbation)
- b) Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2017 (pour examen)
- c) Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman pour 2016 (pour examen)

5. **Questions de politique générale**

- a) Stratégie en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé (2018-2021) (pour approbation) – RETIRÉ
- b) Politique sur le rôle du PAM en milieu urbain (pour approbation) – RETIRÉ
- c) Cadre de contrôle du PAM (pour approbation)
- d) Point sur la feuille de route intégrée (pour examen)
- e) Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (pour examen)
- f) Deuxième compte rendu et échange de vues sur le Rapport du Secrétaire général intitulé Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 (pour examen)
- g) Point sur la politique en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020) (pour information)<sup>1</sup>
- h) Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida (pour information)

6. **Ressources, questions financières et budgétaires**

- a) Comptes annuels vérifiés de 2017 (pour approbation)
- b) Nomination de trois membres du Comité d'audit (pour approbation)
- c) Utilisation des réserves du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (pour approbation)
- d) Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2017) (pour approbation)

---

<sup>1</sup> Ce point sera examiné durant la session.

- e) Rapport annuel du Comité d'audit (*pour examen*)
  - f) Rapport annuel de l'Inspectrice générale (*pour examen*) et Note du Directeur exécutif (*pour examen*)
  - g) Rapport de l'Auditeur externe sur les pertes liées aux approvisionnements alimentaires et réponse de la direction du PAM (*pour examen*)
  - h) Rapport de l'Auditeur externe sur la mise à l'échelle des ressources durant les interventions d'urgence et réponse de la direction du PAM (*pour examen*)
  - i) Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe (*pour examen*)
  - j) Point sur l'application de la résolution 70/244 de l'Assemblée générale par le PAM s'agissant du relèvement de l'âge réglementaire de départ à la retraite des membres du personnel du PAM (*pour examen*)
  - k) Rapport du Directeur exécutif sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (*pour information*)
7. **Rapports d'évaluation** (*pour examen*)
- a) Rapport annuel sur l'évaluation en 2017 et réponse de la direction
  - b) Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de protection humanitaire pour 2012-2017 et réponse de la direction
  - c) Rapport succinct de l'évaluation des politiques du PAM relatives aux principes humanitaires et à l'accès aux populations à des fins humanitaires (2004-2017), et réponse de la direction
  - d) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République centrafricaine (2012-mi-2017) et réponse de la direction
  - e) Point sur l'application des recommandations issues des évaluations
8. **Questions opérationnelles**
- a) Plans stratégiques de pays (*pour approbation*)
    - Afghanistan (2018-2022)
    - État plurinational de Bolivie (2018-2022)
    - Égypte (2018-2023)
    - Kenya (2018-2023)
    - Philippines (2018-2023)
  - b) Point complet sur le plan stratégique de pays pour le Myanmar (2018-2022) à la suite des faits survenus récemment (*pour examen*)
  - c) Révisions des plans stratégiques de pays provisoires de transition et augmentations budgétaires correspondantes approuvées par correspondance (*pour information*)
    - République dominicaine (janvier-décembre 2018)
    - Haïti (1<sup>er</sup> janvier-30 juin 2018)
    - Népal (janvier-décembre 2018)

9. **Questions d'organisation et de procédure**
  - Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2018-2019 (*pour information*)
10. **Questions d'administration et de gestion**
  - a) Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil
  - b) Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 (*pour information*)
  - c) Point sur l'achat de produits alimentaires (*pour information*)<sup>1</sup>
  - d) Rapport statistique sur la répartition du personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (*pour information*)
  - e) Rapport sur la sécurité (*pour information*)
11. **Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2018 du Conseil d'administration** (pour approbation)
12. **Questions diverses**

<p><b>Séance spéciale en hommage à M. William Lacy Swing, Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- Rapport sur la visite sur le terrain du Conseil d'administration du PAM (*pour information*)
  - Présentation orale sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (*pour information*)
  - Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (*pour information*)
13. **Vérification des décisions et recommandations adoptées**

## Liste des sigles utilisés dans le présent document

AAP	(budget) administratif et d'appui aux programmes
CAI	coûts d'appui indirects
COMET	outil des bureaux de pays pour une gestion efficace
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FASTER	formation fonctionnelle et d'appui pour les interventions d'urgence
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ODD	objectif de développement durable
OGM	organisme génétiquement modifié
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONG	organisation non gouvernementale
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSP	plan stratégique de pays
PSPP	plan stratégique de pays provisoire
SCOPE	système de gestion des opérations en espèces
UGSS	Union du personnel des services généraux
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM